

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes au titre de l'exercice, comme le prévoit l'article 7 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ce budget a fait l'objet d'un travail d'optimisation des dépenses, en fonctionnement comme en investissement, afin de poursuivre les projets d'investissement tout en préservant la santé financière de l'établissement public.

En termes d'objectifs, ce budget est caractérisé par les points suivants :

- investissement élevé en faveur de l'attractivité du territoire
- soutien aux communes membres
- Maintien de la qualité du service public.

En termes de gestion :

- Maîtrise des charges à caractère général et de personnel ;
- Maîtrise de l'endettement.

Le budget primitif consolidé est présenté équilibré en ses deux sections de la façon suivante :

Section de fonctionnement	132 822 493 euros
Section d'investissement	66 435 051 euros
Total	199 257 544 euros

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	39 230 349,00	88 621 702,00	127 852 051,00
SERVICE DES EAUX	9 387 567,00	13 563 360,00	22 950 927,00
SERVICE ASSAINISSEMENT	10 210 296,00	11 143 216,00	21 353 512,00
SPANC	16 000,00	393 164,00	409 164,00
MOBILITES	5 309 483,00	15 653 277,00	20 962 760,00
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	351 328,00	423 809,00	775 137,00
ECONOMIE CCPN	249 355,00	276 955,00	526 310,00
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	64 754 378,00	130 075 483,00	194 829 861,00
ZONE D'ACTIVITES HTVA	1 328 803,00	2 573 120,00	3 901 923,00
ZAC DU LONG BUISSON 1	202 563,00	801 800,00	1 004 363,00
ZAC DU LONG BUISSON 2	559 390,00	1 083 173,00	1 642 563,00
ZAC DU LONG BUISSON 3	145 001,00	145 001,00	290 002,00
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	203,00	573,00	776,00
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	411 795,00	427 896,00	839 691,00
ZA GAUVILLE PARVILLE	3 000,00	4 040,00	7 040,00
ZA DE MISEREY	2 000,00	2 000,00	4 000,00
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	4 351,00	107 719,00	112 070,00
ZAC DES VIGNES-DROISY	500,00	918,00	1 418,00
ZONES D'HABITAT HTVA	351 870,00	173 890,00	525 760,00
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	351 200,00	172 200,00	523 400,00
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	670,00	1 690,00	2 360,00
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	1 680 673,00	2 747 010,00	4 427 683,00
TOTAUX	66 435 051,00	132 822 493,00	199 257 544,00

Il s'agit du quatrième budget de l'EPN, et du troisième budget avec 74 communes. L'exercice 2020 est marqué par la crise sanitaire liée au COVID-19.

L'établissement public a pris la mesure de la crise dès le début en agissant avec une grande célérité dans la lutte contre le Covid-19. Cette lutte s'est attachée à prendre en compte le personnel, les usagers et les administrés. Chacune de ces composantes avaient des besoins très variés et ayant ipso facto un impact sur les comptes et l'équilibre budgétaire de l'établissement public.

Ces dépenses supplémentaires (masques, gants, produits d'hygiène ...) doivent être mises en perspectives avec les économies réalisées par les services notamment sur les fluides, le carburant, par l'annulation des manifestations et par le report des travaux d'investissement.

De même, à court terme, les produits des services ont été réduits avec la fermeture des piscines, des crèches, des aires de camping et l'arrêt des activités et des manifestations culturelles. A plus long terme, c'est le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui devrait diminuer en 2021 et en 2022, en fonction de la conjoncture économique.

L'ensemble de l'impact est à ce jour impossible à estimer. Au 2 juin 2020, il peut être estimé un coût proche de 1,8 M€ en section de fonctionnement en tenant compte des dépenses supplémentaires (masques, gants ...), des pertes de recettes et des économies réalisées par les services. Ce montant global risque d'évoluer pour continuer à correspondre aux besoins précis des agents, des administrés et des commerçants locaux.

Il convient de rappeler qu'en 2019, malgré la restitution de la compétence Enfance Jeunesse, EPN a néanmoins assuré jusqu'au 31 août 2019 (par convention) la continuité de service pour les 16 communes ayant fait le choix d'intégrer le syndicat de la clé des champs. En attente d'un chiffrage définitif des charges transférées de la compétence enfance, le budget primitif 2019 avait été élaboré en maintenant les dépenses relatives à l'enfance.

Malgré le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19, le budget primitif 2020 a été élaboré dans le souci d'une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement tout en permettant de poursuivre l'investissement nécessaire au développement du territoire.

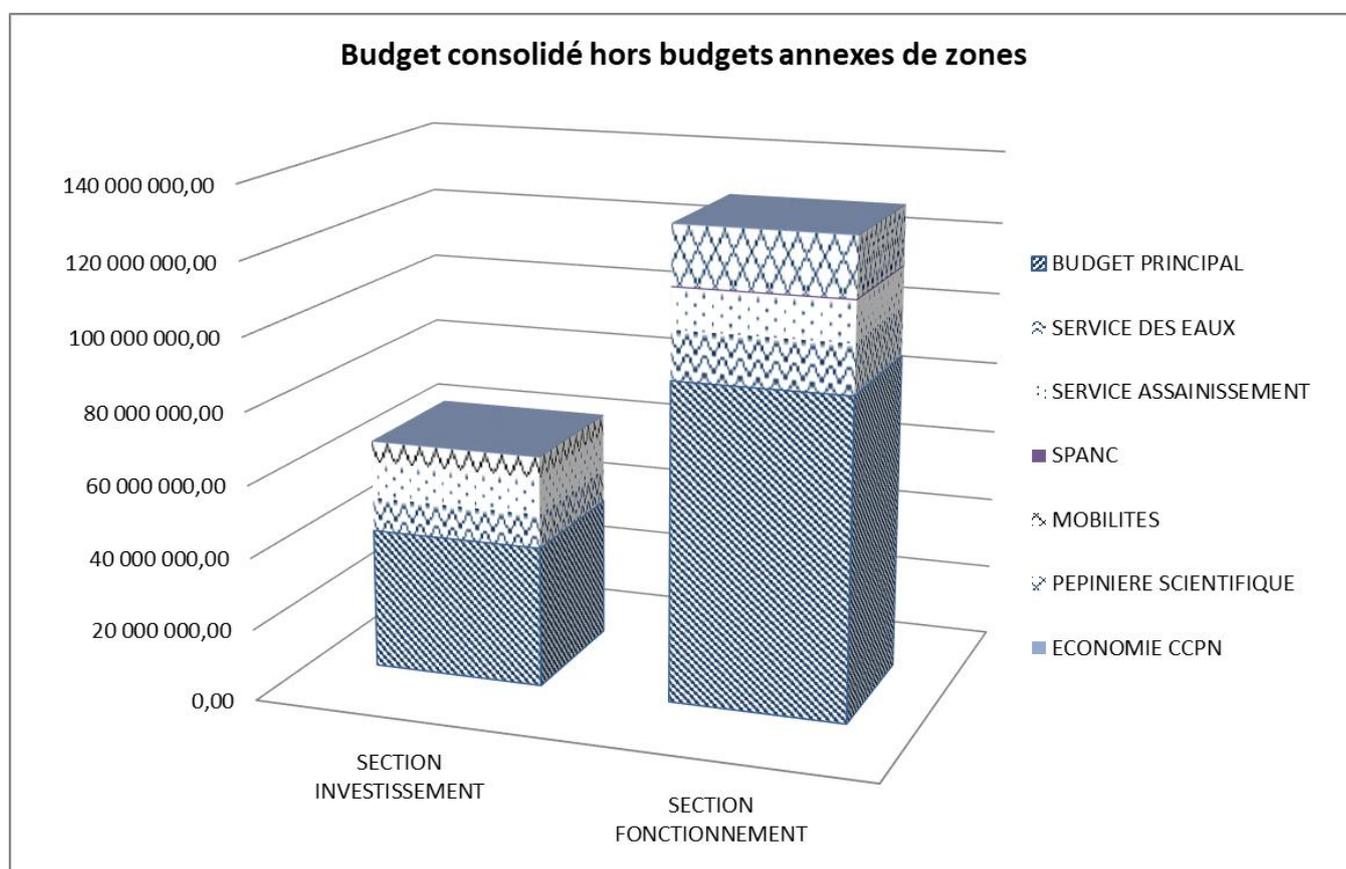
Le budget d'EPN est constitué :

- d'un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et recettes des compétences relevant des services publics administratifs, tels que la gestion des déchets, la voirie, l'urbanisme, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'action économique, les équipements sportifs (piscine et hippodrome) les musées, les structures d'accueil de la petite enfance, et du conservatoire à rayonnement départemental ... Ce budget principal porte également la plupart des charges d'administration générale : la masse salariale des services dits « fonctionnels » (comme les ressources humaines, les finances, l'informatique,...), les moyens administratifs (locaux, informatique, téléphonie, assurances...).
- de trois budgets annexes de services publics industriels et commerciaux (SPIC) : l'eau, l'assainissement collectif, le SPANC (service public de l'assainissement non collectif). Ces trois SPIC doivent être financés par leurs propres ressources, c'est-à-dire les ventes d'eau et de services, les redevances perçues sur les usagers, et les subventions affectées. Ils ne peuvent pas être subventionnés par le budget principal. Ils reversent au budget principal une quote-part de frais généraux au titre des locaux et moyens administratifs qu'ils utilisent, et du travail des services fonctionnels réalisé à leur bénéfice (gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité, des marchés publics...). Ils se voient également facturer les services que leur rend le garage communautaire,

- du budget annexe « mobilités », dont la principale ressource est le versement transport dû par les employeurs. Ce budget annexe est susceptible de percevoir des participations du budget principal,
- du budget annexe de la pépinière scientifique, qui isole les dépenses et recettes relatives à ce bâtiment localisé sur la commune de Miserey. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- du budget annexe Economie, qui isole les dépenses et recettes relatives à l'activité Economique de l'ex-CCPN. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- de onze budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement de zones d'activité ou d'habitat. Ces budgets font l'objet de modalités de suivi comptable particulières règlementairement fixées. Ils doivent être clôturés lorsque les opérations d'aménagement sont achevées ou abandonnées après étude.

Hors zones d'activités, le budget consolidé (c'est-à-dire la somme du budget principal et des différents budgets annexes) s'élève à 64 754 378 euros en investissement (64 951 727 € en 2019) et 130 075 483 euros en fonctionnement (128 640 493 € en 2019).

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	39 230 349,00	88 621 702,00	127 852 051,00
SERVICE DES EAUX	9 387 567,00	13 563 360,00	22 950 927,00
SERVICE ASSAINISSEMENT	10 210 296,00	11 143 216,00	21 353 512,00
SPANC	16 000,00	393 164,00	409 164,00
MOBILITES	5 309 483,00	15 653 277,00	20 962 760,00
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	351 328,00	423 809,00	775 137,00
ECONOMIE CCPN	249 355,00	276 955,00	526 310,00
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	64 754 378,00	130 075 483,00	194 829 861,00



1 Budget Principal

1.1 L'équilibre général

L'équilibre général du budget principal s'établit de la façon suivante (en €):

Dépenses réelles d'investissement	26 287 015 €
Recettes réelles d'investissement (principalement subventions)	2 897 242 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et autres recettes d'investissement	2 500 000 €
besoin de financement des investissements	20 889 773 €
remboursement du capital de la dette	6 933 334 €
total besoin de financement de la section d'investissement	27 823 107 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

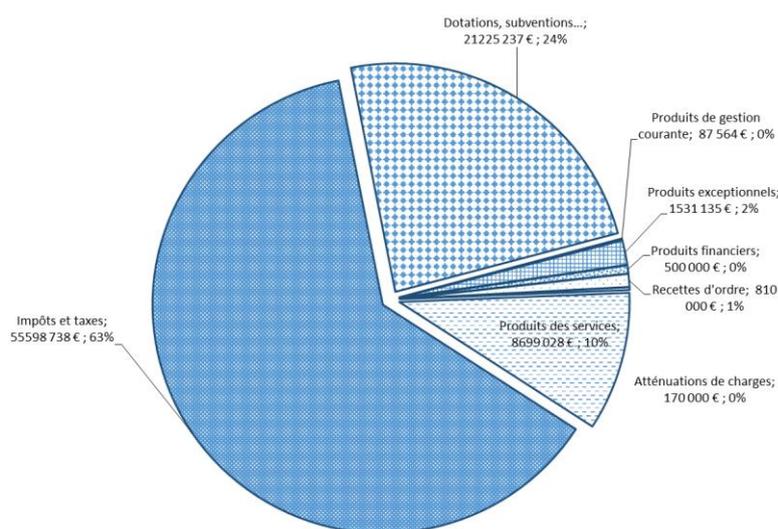
Recettes réelles de fonctionnement	87 811 702 €
Dépenses réelles de fonctionnement	81 511 708 €
Autofinancement brut	6 299 994 €
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	21 523 113 €
Décomposition de l'autofinancement	
<i>dotation nette aux amortissements</i>	5 470 000 €
<i>virement complémentaire</i>	829 994 €

1.2 La section de fonctionnement

1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :

Recettes réelles et d'ordre de fonctionnement



L'ensemble des recettes au titre des « Impôts et taxes » et des « Dotations et subventions » représente 76 823 975 € soit 88,22 % des recettes réelles de fonctionnement.

73 IMPOTS ET TAXES (en €)		BP 2019	BP 2020
73211	FISCALITE REVERSEE ATTRIBUTION DE COMPENSATION	688 375	0
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	14 562 151	15 032 281
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	24 345 912	25 071 385
73221	RVST FISCALITE FNGIR	5 715 174	5 719 548
73223	FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES INTERCOMMUNAL	1 378 469	1 345 060
73112	CVAE	6 003 316	6 490 958
73113	TASCOM	1 510 543	1 640 141
73114	IFER	300 291	299 365
TOTAL CHAPITRE 73		54 504 231	55 598 738

L'évolution des bases fiscales de TFB, TFNB, TEOM repose sur :

- un coefficient de revalorisation forfaitaire de +1,0 %,
- une évolution physique des bases entre +0,7% et +1% selon qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels.

Les taux de fiscalité retenus pour ce quatrième budget de l'EPN sont les suivants :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX
Taxe sur le Foncier bâti	2,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	7,39 %
Taxe d'Habitation	8,82 %
Cotisation Foncière des Entreprises	24,10 %

- **Pour les 12 communes rattachées au 1^{er} janvier 2018**, un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux de taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB), et taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFPNB) est en cours.

- **Concernant la taxe d'habitation**, sont retenus les abattements obligatoires.

- **Concernant la cotisation foncière des entreprises**, à l'occasion de sa création, EPN a fait le choix de fixer un taux cible de la cotisation foncière des entreprises (CFE) de 24,85 % en appliquant un mécanisme de lissage sur 4 ans pour l'ensemble des 62 communes issues de la fusion.

L'extension de périmètre au 1^{er} janvier 2018 laissait à l'EPCI la possibilité d'un processus de convergence progressif sur ce taux cible. Le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'un dispositif d'unification progressive (de droit) des taux de CFE. La période de lissage selon les communes (et conformément à l'article 1638 quater I du CGI) est de 2 ou 3 ans.

En 2019, le taux cible fixé est passé de 24,85 % à 24,10 % soit une baisse de 3%. Les lissages précédemment votés continuent à s'appliquer jusqu'à atteindre le taux cible de 24,10 %.

- **Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**,

A l'occasion de sa création, EPN a fixé 2 zones de TEOM avec les taux suivants :

Territoire de l'ex-GEA	12,15 %
Territoire de l'ex-CCPN	20,76 %

Le conseil communautaire a décidé de geler pendant 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères précédemment appliqués sur les anciens territoires de la CCPN et du GEA (jusqu'en 2021).

Dans le cadre de l'intégration des 12 communes issues de 3 territoires différents, le Conseil Communautaire a décidé, le 19 décembre 2017 de créer trois nouvelles zones au 1^{er} janvier 2018:

ex territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud	17,51 %
commune de Mouettes	15,25 %
communes de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy	13,26 %

Le conseil communautaire a décidé de geler pendant 3 ans les taux de la TEOM sur ces 3 zones (jusqu'en 2021).

FNGIR (fonds nationaux de garantie individuelle de ressources) : dispositif compensant les pertes de recettes constatées après réforme et après prise en compte de la DCRTP. Les fonds nationaux de garantie individuelle de ressources sont au nombre de trois et sont alimentés par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme. Le montant escompté en 2020 est stable par rapport à celui de 2019.

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 90 % du PFIA moyen national.

Le produit du fonds est reversé aux ensembles intercommunaux et communes isolées classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal.

Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds. On regarde alors leur situation « nette » issue du solde entre prélèvement et reversement : 1 345 060 € de solde net 2020 pour 1 378 469 € de reversement à l'EPN au BP2019 (solde net de + 1 295 060 € au CA 2019).

74 DOTATIONS, SUBVENTIONS... (en €)		BP 2019	BP 2020
7478	AUTRES ORGANISMES	4 922 819	3 376 211
74126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPTS DE COMMUNES	10 700 272	10 453 927
74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 153 810	2 357 262
748313	DOTATION COMPENSATION REFORME TP	2 563 989	3 123 489
748314	DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES A TP		
74833	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	9 300	9 300
74834	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	28 026	28 026
74835	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	673 636	735 595
74718	AUTRES DOTATIONS	978 681	1 141 427
TOTAL CHAPITRE 74		22 030 533	21 225 237

La DCRTP est une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle.

Le montant mentionné correspond à une dotation pour perte de ressources après réforme.

En 2020, l'hypothèse est faite d'une ponction de de l'ordre de 0,03 % des recettes réelles de fonctionnement (soit 25 500 €).

Les autres recettes réelles s'élèvent à 10 453 927 € et se déclinent de la façon suivante :

- Le Chapitre 70 « Produits des services » se décompose ainsi (en €) :

Gestionnaire	Libellé	BP 2019	BP 2020	Variation
	Remboursement de frais par les communes membres du GFP (courrier et frais postaux, défense incendie, convention entretien)	426 400	598 400	172 000
CRECHE	Petite enfance : Redevances et droits des services	847 000	611 575	- 235 425
ENFANCE	Enfance : Redevances et droits des services à caractère social	396 500		- 396 500
CULTURE	Culture : Redevances et droits des services à caractère social	140 500	113 478	- 27 022
COMMUNICATION	Entrées et abonnements (événementiel)	42 200	-	- 42 200
JEUNESSE ET SPORT	Entrées et abonnements (jeunesse et sport)	340 000	265 315	- 74 685
RHUMAINE	Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP (y compris frais de formation et mise à disposition)	4 680 000	5 162 500	482 500
ENVIRONNEMENT	Redevance spéciale pour enlèvement des ordures ménagères	563 000	600 000	37 000
ENVIRONNEMENT	Redevance pour enlèvement des déchets industriels	291 000	300 000	9 000
ENVIRONNEMENT	Refacturation garage	500 000	580 000	80 000
ENVIRONNEMENT	Revente de composteurs aux particuliers	6 000	10 000	4 000
FINANCE	Refacturation, des frais de gestion aux budgets annexes	286 500	436 000	149 500
EMPL	Remboursement de charges et autres produits des services (frais la pépité service emploi/insertion)	5 000	6 800	1 800
PREVENTION SURETE	Autres produits des services (aire d'accueil des gens du voyage)		10 000	10 000
TOURISME	Autres produits des services (tourisme)	9 500	4 960	- 4 540
	total	8 533 600	8 699 028	165 428

- Le chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 170 000 € et concerne d'une part les indemnités journalières et d'autre part les aides perçues dans le cadre des chantiers d'insertion.
- Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » est estimé à 1 531 135 € de recettes, dont :
 - 790 000€ concernent le contentieux chauffage de l'hôtel de l'agglomération, le jugement à donner gain de cause à EPN. L'entreprise est condamnée à nous verser 782 697€ (ainsi que le remboursement de frais de procédure (2 000€) et des intérêts (6 000€))
 - 729 135€ concernant un versement par la Caf d'un montant permettant de compenser la perte de recette sur la période du confinement,
 - 10 000€ pour des annulations de mandats sur exercice antérieur,
 - 2 000€ de recettes exceptionnelles estimées sur la base de la moyenne des périodes précédentes.
- Le chapitre 76 « Produits financiers » s'élève à 500 000€ et correspond à la part des dividendes dégagés du résultat de l'exercice 2019 attaché à la participation au capital de la SPL Transurbain.
- Le chapitre 75 « Produits de gestion courante » s'élève à 87 564 € :
 - 17 000 € de reversions liées aux paris hippiques et à l'assistance technique à la Sté des Courses, location hippodrome pour diverses manifestations (Harley's, les attelages)
 - 3 500€ de redevance versée par Qpark pour les parkings de l'hôtel de ville et de la gare
 - 49 004€ de revenus des immeubles,
 - 16 000 € de produits de gestion courante issus des travaux réalisés hors compétence par le service Voirie.
- Le chapitre 74 « Dotations, Subventions » s'élève à 21 225 237 € et se compose principalement de :
 - 16 707 600 € de dotations de compensations (cf détail précédemment)
 - 3 035 261 € de versement de la CAF au titre de la compétence petite enfance
 - 1 491 977 € d'autres dotations notamment constituées de :

	Montant
CONTRAT DE VILLE	52 500 €
DEVELOPPEMENT DURABLE - CLIMAT	40 000 €
EMPLOI	167 250 €
HABITAT	1 000 €
MUSEE	82 910 €
PLIE (PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI)	433 019 €
EVENEMENTIEL	15 800 €
CONSERVATOIRE A RAYON DEPARTEMENTAL	137 000 €
RESSOURCES HUMAINES	23 200 €
SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	58 000 €
MOYENS GENERAUX	18 850 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	182 448 €
TRAITEMENT DES DECHETS	30 000 €
ACHATS GENERAUX (remboursement masques)	150 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	100 000 €
TOTAL	1 491 977 €

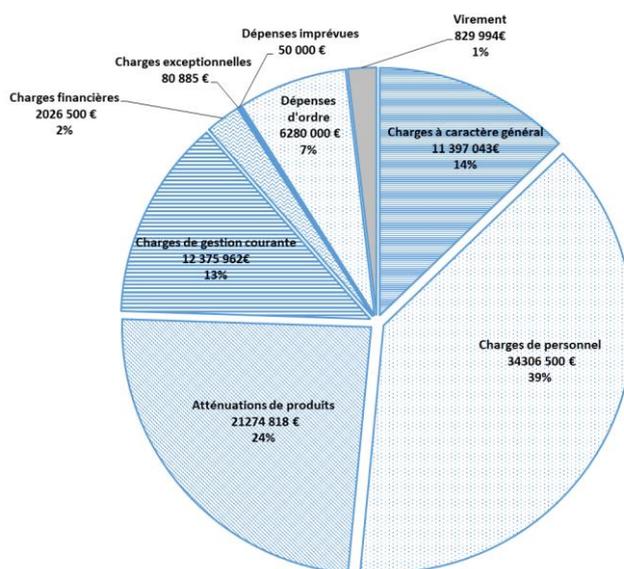
Les recettes d'ordre s'élèvent à 810 000 € :

- 600 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie
- 210 000 € au titre des amortissements pratiqués sur les subventions d'équipement transférables (subventions aide à la pierre).

1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :

Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement



Les **atténuations de produits (chapitre 014)** correspondent aux versements aux communes.

Les versements aux communes sont les attributions de compensation (AC) versées ainsi que les dotations de solidarité communautaire (DSC). Au cours de l'exercice 2019 un travail approfondi de refonte du système de péréquation a été mené, pour conduire à l'application dès 2020 de ce nouveau système.

L'attribution de compensation constitue pour EPN une dépense obligatoire et a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, à la fois pour l'EPCI et pour ses communs membres. Il s'agit pour chaque commune du montant de taxe professionnelle qu'elle percevait l'année précédant son adhésion à la communauté d'agglomération, dont est déduit le montant des charges qu'elle assumait et qui ont été transférées à la communauté d'agglomération.

Compte tenu de la refonte du système de péréquation, le montant total de ces attributions de compensation est significativement modifié en 2020 par rapport à 2019. En effet, conformément à la délibération 64 du 17 décembre 2019 il a été décidé de transformer la DSC historique des communes fondatrices (37 communes de l'EX-GEA) en complément de leurs attributions de compensation afin de maintenir le niveau de reversement dont elles bénéficiaient avant la refonte et pérenniser leurs ressources budgétaires liées à l'intercommunalité.

Le montant de 17 667 164 € inscrit au budget et figurant dans cette même délibération est un montant provisoire. Ces montants seront revus par la CLECT notamment dans le cadre des transferts de charges liées à la compétence enfance.

La dotation de solidarité communautaire a également été revue dans le cadre du travail de refonte du système de péréquation. Un nouveau mode de calcul de cette DSC incluant les 74 communes a été établi. Ce dernier, respecte les règles de répartition fixées par l'amendement n° 2617 au Projet de loi de finances pour 2020, qui a été adopté par l'Assemblée nationale le 8 novembre 2019. L'enveloppe est de 375 000 €.

Le chapitre 011, charges à caractère général, s'élève à 11 397 043 €. La baisse régulière des dotations de l'Etat oblige à réduire d'année en année les charges de fonctionnement. Ce budget a été construit dans un souci d'optimisation des charges à caractère général et de personnel.

Libellés	Montant en Euros	Commentaires
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	91 370	Energie : 89 370€
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	515 859	385 859€ pour les bâtiments de l'EPN et 130 000€ pour l'éclairage public
60613 CHAUFFAGE URBAIN	136 400	Energie
60621 COMBUSTIBLES	2 700	Garage
60622 CARBURANTS	781 400	Ce poste est essentiellement constitué de carburant pour le garage : 781 000 €
60623 ALIMENTATION	69 407	Il s'agit essentiellement des dépenses du service Petite Enfance (64 837€)
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 500	Musée des instruments à vent fournitures pour exposition
60631 FOURNITURE ENTRETIEN	55 938	Bâtiment : 24 000€ Garage : 19 000€ (achat d'huile, d'hydrogène et Adblue) Achat : 8 000€ produits d'hygiène Hotel de l'Agglomération et Saint André
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	48 990	Propreté : 9 000€ Infrastructure : 4 000€ Conservatoire à rayonnement départemental : 5 000€ Informatique : 15 000€
60633 FOURNITURES DIVERSES DE VOIRIE	331 800	Travaux de voirie : 267 000€
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	33 400	Piscine : 5 000€ Déchets : 12 000€ Propreté : 7 000€ Garage : 3 500€ Infrastructure : 5 500€
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20 000	Achats généraux
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	5 000	Musée
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	6 000	Conservatoire à Rayonnement Départemental

Libellés	Montant en Euros	Commentaires
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 527 830	Bâtiment : 18 000€ (Fournitures et matériaux pour les chantiers EPN réalisés en régie) Crèches : 72 470€ Piscine : 39 000€ (produits hygiène, fournitures pour manifestations, oxygène...) Hippodrome : 16 830€ (fournitures pour terrains de sport, anneau de courses, diverses réparations) Garage : 310 000€ (pièces détachées pour véhicules) Déchets : 40 000€ (achat de sac de prés-collecte, housse biodégradable, filet pour benne, achat de composteurs et fournitures pour ambassadeurs pour animations scolaires) Achat généraux : 610 700€ (remise en état du stock pharmacie)
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	2 286 542	Il s'agit principalement des contrats de prestations de services suivants: - achats: 160 300 € (nouveau marché de nettoyage des locaux et des vitres de l'ancien bâtiments Ville) - énergie : 151 994€ marché Dalkia P1 et divers contrôles règlementaires - garage: 24 000 € (marché Dalkia et entretien de vêtements de travail - évènementiel: 109 707 € - communication : 39 000€ (distribution magazines EPN, prévision d'un magazine spécial poste élection, partenariat club ivoire, prestations groupes musicaux...) - DSI: 60 000 € (prestations logiciels, infrastructure, projets de services) - Petite enfance : 47 941 € (séances animation musicale, confection et livraison des repas par UCP) - déchets: 1 430 000 € (marché de verre, location de bennes et ménage des locaux, collecte en porte à porte, vidage des containers de collecte...) - Marketing territorial :6 000 € (journée intégration des étudiant, BioNormandie, AfterWork, salon France Attractive, portail Dév Eco - emploi: 43 000€ dépenses liées aux actions entrepreneuriat au féminin et jeunes - CRD : 10 000€ - Prévention sureté : 90 000 € entretien aire d'accueil gens du voyage
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	33 650	Location réserve musée pour 18 000 € Location commune pour crèche du Val David 3 600€ Maîtrise foncière EPFN redevance d'occupation pour 1 600 € Location MSAP 7 950€ Location d'espace DEVECO pour 1 500 €
6135 LOCATIONS MOBILIERES	194 983	Les locations mobilières concernent notamment : - l'administration : location photocopieurs pour 16 083 € - les déchets : location de camions BOM pour 50 000 € - Communication/évènementiel pour 45 500 €
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	24 900	Maîtrise foncière : charges locatives et de copropriété
61521 ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	30 000	Déchets : entretien des espaces végétalisés des déchèteries pour 30 000 €

Libellés	Montant en Euros	Commentaires
615221 ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	83 000	Déchets : réparation d'usure suite dégradations et entretien périodique pour 15 000 € Garage : contrôle périodique des cuves et Apave obligatoire, démolition cuve GPL et neutralisation cuve à huile pour 12 000€ Administration : Entretien quotidien du bâtiment pour 5 500 € Propreté : 500€ travaux aménagement maison Tilly
615228 AUTRES BATIMENTS	22 500	Bâtiment : 15 000€ Travaux d'entretien des couvertures et des réseaux des divers bâtiments de l'EPN Energie : 7 500€ entretien bâtiments
615231 ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES	762 000	Espaces verts : entretien zones d'activités pour 345 000€ Propreté : entretien des espaces verts, des entrées de ville, des zones d'activités pour 80 000 € Pluviales : entretien des avaloirs et entretien ouvrage nouvelles communes pour 335 000 €
615232 RESEAUX	2 000	Energie : maintenance corrective des réseaux enterrés (curage)
61551 ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	321 300	Garage : diverses prestations extérieures sur véhicules pour 310 000 € Emploi : maintenance Bus pour l'emploi pour 5 000€
61558 ENTRETIEN ET REPARATION AUTRES BIENS MOBILIERS	33 038	CRD : 12 000€ (entretien des instruments à demeure et parc de prêt) infrastructure : 4 000€ (nettoyage des panneaux) Propreté : 5 000€ (entretien mécanique du matériel de service) Crèches : 4 168€ (entretien du matériel électroménager des multi-accueils crèches) Prévention sureté : 5 000€ (réparation alarme intrusion)
6156 MAINTENANCE	869 438	Informatique : 290 000 € (maintenance logiciels et outils métiers) Déchets : 137 800 € (pompage et traitement Lixiviats Boulay Morin, nettoyage des bassins d'eaux pluviales, maintenance colonnes enterrées et pont bascule) Administration : 58 000 € (maintenance photocopieurs) Propreté : 69 000€ (maintenance extincteurs, résidus balayage) Energie : 275 000€ contrat Dalkia chauffage, ascenseur et extincteurs Garage : 24 750€ (atelier, contrôle périodique et air de lavage)
6161 MULTIRISQUES	280 600	Juridique : assurances biens, responsabilité civile et véhicules
6168 PRIMES D'ASSURANCE	2 000	Musée : assurances prêts expositions temporaires
617 ETUDES ET RECHERCHES	58 000	Développement économique : 15 000€ étude prix de foncier commerciaux Pluvial : 30 000€ Etude gouvernance SOCLE Grand Cycle de l'eau GEMAPI Déchets : 13 000€ analyse des Lixiviats et eaux sur site Boulay Morin et déchèteries
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	16 254	Abonnement divers papier et numérique : - DEVECO : 2 350€ - Administration : 5 000€ - Crèches : 1 980€
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	138 313	DRH: formations pour 120 000 € Plan local pour insertion et l'emploi: 17 313 €

Libellés	Montant en Euros	Commentaires
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	394 602	Communication/Évènementiel/attractivité : 61 500 € (fêtes Normandes, Saint Nicolas, fête Médiévale à Epieds) CRD : 11 000 € (prestations saison artistique - partenariat) Emploi et relation entreprise : 14 000 € Informatique : 29 000 € (abonnements informatiques) PLIE : 205 087 €(marché accompagnement renforcé, marché en cours d'analyse et professionnalisation des équipes) Finances : 22 400€ (abonnement H2COM et ressource consultant)
6225 INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	12 000	DRH
6226 HONORAIRES	201 221	CRD : 15 000 € (prestations artistiques) Petite enfance : 29 178 € (vacation psychologue) DRH : 15 000 € (cabinet de recrutement) Musée : 43 500 € (Miv saison de 8 concerts (8 500), Musée Evreux (35 000€) honoraires graphiste, journal expo) Finance : 58 160 € (Marché finances Active, mission cabinet, prestations accompagnement) Habitat : 20 000 € (observatoire du territoire, honoraire Démarche Plan de Gestion Partenariale de la Demande de Logements)
6227 FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	31 500	Juridique : 25 000€ divers contentieux Aménagement opérationnel et foncier : 6 500€
6228 DIVERS REMUNERATION D'INTERMEDIAIRE	1 000	Marketing territorial (Intervention d'influenceurs experts du monde économique)
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	96 916	DRH : 20 000 € (annonces recrutements) Commande publique : 23 000 € Communication : 35 000 € (campagne de communication fêtes normandes) DEVECO marketing territorial : 8 000 € (insertion publicitaire et publi communiqués) Musées : 8 216 € (encarts publicitaires pour expositions)
6232 FETES ET CEREMONIES	71 700	Communication/Évènementiel : 53 700 €
6233 FOIRES ET EXPOSITIONS	6 000	DEVECO marketing territorial : 6 000 € salons professionnels (In Cosmetics Global et Parcours France)
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	153 531	Déchets : 59 000 € (impressions supports communication relatives à la gestion des déchets) Musées : 28 500 € Commande publique : 1 000 € Communication : 34 200€ Opération renouvellement urbain : 14 656 € Administration : 4 000 € (stock enveloppes en-tête)
6237 PUBLICATIONS	48 000	Communication : 43 000€ magazines EPN Dévéco Marketing territorial : 5 000€
6238 DIVERS	3 100	Communication : 1 000€ distribution affiches et flyers Emploi : 2 100€ (SMO publi reportage)
6241 TRANSPORTS DE BIENS	2 555	CRD : 1 000€ déplacement de pianos Musée : 1 555€ transports œuvres
6247 TRANSPORT COLLECTIF	22 883	DRH : 18 200€ CRD : 3 000€ (transport élèves)
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	15 600	DRH : 15 600€
6255 FRAIS DE DEMENAGEMENT	9 000	Emploi : 9 000€ (installation matériels job dating, salon des métiers)

Libellés	Montant en Euros	Commentaires
6257 RECEPTIONS	4 900	Emploi : 4 400€ (déjeuner salon des métiers, café de l'emploi)
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	14 233	Administration
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	148 900	Abonnements téléphones fixes et mobiles
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	25 000	Frais bancaires Finances (25 000 €)
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	127 840	Contrat de ville : 7 700 € DEVECO compétitivité des entreprises : 23 260€ Climat : 20 500€ informatique : 24 400 € Finances : 14 350 € Aménagement opérationnel et foncier: 5 000 € Enseignement supérieur : 13 000€
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	156 708	Administration
62875 RBT COMMUNES MEMBRES DU GFP	407 354	Eclairage public : 128 000 € (remboursement éclairage public Evreux et Gravigny) Administration : 9 500 € (participation documentation ville Evreux) Courrier : 40 000€ (remboursement à la ville des frais affranchissement) Energie : 44 000€ refacturation des fluides pour certaines structures de la petite enfance Finances : convention d'entretien des trottoirs communaux
62878 A D'AUTRES ORGANISMES	495 000	Déchets : 480 000€ convention EPN AGGLO Pays de Dreux et SNA relative aux déchèteries Energie : 15 000€ refacturation des fluides de la structure SIVU CIGALE à Angerville la campagne
63512 TAXES FONCIERES	125 733	Taxes foncières EPN
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	12 500	Garage :12 500€ frais de carte grise et taxes à l'essieu
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	4 355	CRD : 4 000€ (droits SACEM)
Total dépenses	11 397 043	

Le chapitre 012, charges de personnel, s'élève à 34 306 500 €.

Les dépenses de personnel continuent à être maîtrisées.

1) L'évolution des dépenses de personnel

➤ Situation en 2019 et perspectives 2020

En 2019, les dépenses de personnel représentaient 34 014 896 €. Pour 2020, les collectivités territoriales devront absorber les effets de la poursuite de la mise en œuvre des mesures prévues par le protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) au 1er janvier 2020 pour les cadres d'emplois concernés.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2020, les prévisions en dépenses de personnel tendent vers une légère hausse par rapport à 2019 (0,86 %). Celle-ci s'explique essentiellement par le glissement vieillesse technicité (GVT) estimé à 290 000 €. Par ailleurs, l'établissement public poursuit la maîtrise des recrutements externes pour privilégier la mobilité interne et le non-remplacement systématique d'une partie des départs à la retraite, mobilités, évolution des services...

Éléments de rémunération versés en 2018 Rémunération principale titulaires	Régime indemnitaire titulaires	Rémunération non titulaires	Régime indemnitaire non titulaires	NBI	Heure supplémentaire
14 908 000	2 527 350	4 609 650	975 100	434 840	0

- Le temps de travail et les avantages en nature :

Au 1^{er} janvier 2019, le temps de travail a été augmenté pour atteindre les 1067 heures légales, contre 1530 heures en 2018. La mise en place d'une gestion optimisée permet une maîtrise progressive des heures supplémentaires.

Les avantages en nature existant sur EPN concernent uniquement les véhicules de fonction qui sont attribués au cabinet du Maire/Président et aux membres de la direction générale, conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 10 avril 2018 relative au règlement commun Ville d'Evreux-EPN d'utilisation des véhicules.

Les logements de fonction du musée et du CTEU représentent un montant de 10 427 € de mise à disposition.

- Evolution du nombre d'emplois permanents :

Au 31 décembre 2018, le nombre d'agents permanents s'établissait à 777. A la suite du transfert des agents de la compétence enfance et compte tenu des arrivées et des départs au sein de la communauté d'agglomération, le nombre d'agents permanents s'établit à 613 agents au 31 décembre 2019.

Concernant la répartition par catégorie, 67, % des agents sont de catégorie C, 17 % sont de catégorie B et 16 % sont de catégorie A. La filière technique est la plus représentée avec 44 %, suivie de la filière administrative avec 29 %, la filière médico-sociale 13 % et la filière culturelle 8%.

L'établissement public favorise la montée en compétence au sein de l'EPIC. Certains départs (pour retraite ou mutation) ont été remplacés par des agents en interne. D'autres recrutements vont avoir lieu prochainement pour les postes restants vacants.

2) Les orientations pour 2020

Pour 2020, nous aurons une augmentation de la masse salariale (0.86 %), incluant une évolution du GVT et la poursuite d'une politique de gestion maîtrisée des ressources humaines. Conformément au plan de maintien de la masse salariale (PMMS), chaque départ définitif de l'établissement public fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Nous continuons à :

- adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité,
- anticiper chaque départ en retraite et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins. Ainsi, la mobilité interne et le reclassement pour raisons de santé sont privilégiés.
- mobiliser davantage les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH. Ainsi, toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif.

En 2020, comme en 2019, les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service et des normes d'encadrement.

En contrepartie de cet effort, l'établissement public prévoit pour 2020 le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication et la manière de servir des agents.

Enfin, une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement seront poursuivies.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, concerne les participations et subventions versées, ainsi que les indemnités des élus. Il s'élève à 12 375 962 € et se ventile comme suit :

Nature	Libellé	Montant en euros	Poid dans le chapitre	Commentaire
65736	PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES	494 590,00	4,0%	235 k€ en faveur de la bio pépinière 258 k€ en faveur du budget mobilités
651	REDEVANCE LICENCE	10 000,00	0,1%	
653X	INDEMNITES ET COTISATIONS ET FORMATION DES ELUS	524 000,00	4,2%	
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	20 000,00	0,2%	
65548	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	7 870 000,00	63,6%	Contribution au SETOM
657341	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES	19 500,00	0,2%	13,5 k€ pour les animations d'été 6 k€ pour l'aide aux commerces
657358	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITE	146 650,00	1,2%	136 K€ Participation aux syndicats dans le cadre de la compétence GEMAPI 10 K€ de participation au syndicat mixte EPN CCPC
65737	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	55 000,00	0,4%	Partenariat avec les chambres consulaires dans le cadre de la compétitivité des entreprises.
65738	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS	950 659,00	7,7%	Notamment : 616 k€ de subvention à l'office de tourisme 285 K€ de soutien à la formation supérieure 42 k€ de participation au fonds de solidarité logement
6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2 285 063,00	18,5%	Dont 450 k€ aide CFE et 443k€ dispositif IMPULSION RELANCE de la région
65888	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	0,0%	
	Total dépenses	12 375 962,00	100,0%	

La participation au fonctionnement du SETOM (7,87M€) représente 67,9 % du chapitre.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, est constitué de :

- 32 385 € de subvention exceptionnelle relatifs au budget annexe du Long Buisson 1, cette subvention exceptionnelle a vocation à financer les charges d'intérêt de l'emprunt porté par ce budget.
- 21 500 € prévus pour les éventuelles annulations de titres sur exercice antérieur, et les intérêts moratoires.

Enfin, un montant de 50 000 € est provisionné au chapitre des dépenses imprévues (022) afin de disposer d'un outil budgétaire réactif en cas d'impératif.

1.3 Section d'investissement

Les propositions figurant au projet de budget primitif tiennent compte de la volonté de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse pour le territoire et aussi de la nécessaire maîtrise globale des dépenses de l'ECPI dans un contexte de diminution des concours financiers de l'Etat.

Afin d'augmenter les capacités d'investissement d'EPN et de ses communes membres, EPN s'est engagé dans la réalisation du « contrat de territoire ». Ainsi, le contrat de territoire EPN/CCPC (Communauté de Communes Portes de Conches) 2017-2021, dont le protocole d'accord a été signé le 4 septembre 2017 et la signature définitive a eu lieu en mars 2018, prévoit une enveloppe totale de plus de 250 M€ HT d'investissements, dont 31,6 M€ de financement par la Région et 24 M€ financés par le Département.

Pour la part EPN, le contrat de territoire 2017-2021 représente près de 244 M€ HT d'investissements publics, dont plus de 30,5 M€ financés par la Région, 22,7 M€ par le Département, et 86,4 M€ d'autres financements.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 2021 Part du territoire EPN					
Coût	Région	Département	Autres	Subventions	Autofinancement
243 954 851€	30 525 954€	22 756 679€	86 407 848€	12 652 706 €	91 611 664 €

Au budget primitif 2020, compte tenu de l'avancement des différents projets intégrés au contrat de territoire pour lesquels EPN s'est engagé à financer une partie, le montant inscrit en crédit de paiement est de 678 k€. Ce montant correspond aux sommes qu'EPN devrait verser dans ce cadre d'ici le 31.12.2020.

Les dépenses d'équipement 2020 s'élèvent à 25 millions d'euros.

Voici les investissements les plus significatifs (hors contrat de territoire), qui représentent à eux seuls 13,3 m€ (soit 53,8 %) :

- Etudes pour la construction de la nouvelle salle de sport à Nétreville : 80 000 € (étude de programmation et lancement du concours de maîtrise d'œuvre) ;
- Construction du centre dentaire Notre Dame 2 279 830 €
- Etudes pour la construction d'un centre aquatique : 50 000€ (étude de programmation et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre);
- Rachat des pavillon La Fayette à EPFN : 1 300 000€
- Déploiement de la fibre optique Eure Numérique sur tout le territoire : 1 200 000€
- Poursuite des travaux de restauration du réseau des mares d'EPN : 150 000 €: 3^{ème} année de travaux, en vue de restaurer des mares pour y recréer de la biodiversité ;
- Poursuite d'un programme important de requalification des voiries communautaires : 700 000 € : d'études et 6 500 000 € de travaux ;
- Modernisation de l'éclairage public dans les zones d'activités : 175 000 € pour la sente piétonne de Cambolle et de la rue Clément Ader ;
- Rénovation de la signalisation tricolore : 142 000 € pour divers renouvellements sur la Ville d'Evreux et un carrefours à feux à Saint André de l'Eure ;
- Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement pour la modernisation des déchèteries : 375 000 € création d'un éco-point sur le site de Saint André de l'Eure ;
- Travaux aménagement des voies vertes (piétonne et cyclable) direction Evreux/Saint André/Marcilly ainsi que Evreux/Tourneville : 350 000€
- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI, avec les études et travaux sur le bassin versant de l'Eure (Sacquenville), bassin versant de Saint André (Bretagnolles), Hydraulique douce, travaux sur ouvrages pluviaux du territoire.

Ainsi, les montants réels d'investissement hors dette représentent 26 287 015 € de dépenses. Les recettes réelles hors FCTVA et emprunts sont estimées à hauteur de 2 897 242 € (dont 2 326 392 € de subventions et 290 000 € de cessions).

Le tableau suivant détaille ces actions :

		Dépenses	Recettes
Fonds de concours et subventions d'équipement versées		2 678 613 €	0 €
Contrat de territoire	dont : 230 199€ = Gymnase - Saint Sébastien de Morsent 78 133€ = Restructuration et extension groupe scolaire - Croth (49 277€) - Guichainville (28 856€) 35 736€ = Construction de 2 classes - Grossoeuvre 67 425€ = Réhabilitation de la grange Dumon - Muzy 90 000€ = Rénovation cuisine centrale - Evreux 24 405€ = Garderie périscolaire et local technique - Marcilly la Campagne 26 000€ = Eglise St Taurin - Evreux 80 000€ = Etude maison de quartier - Evreux 46 715€ = Centre bourg - Les Baux Sainte Croix	678 613 €	- €
Fonds de concours aux communes		2 000 000 €	- €

		Dépenses	Recettes
Mise en œuvre des compétences communautaires		19 078 355 €	2 537 642 €
Voirie communautaire	Travaux de voirie, équipement et matériel, assainissement en traverse, écaliérage public	7 856 075 €	0 €
Collecte et valorisation des déchets	Bennes, colonnes à verre, aménagement des déchèteries	882 875 €	0 €
Eaux pluviales	Travaux sur les réseaux et ouvrages	914 650 €	66 538 €
Habitat	Aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat privé	685 220 €	31 475 €
Emploi insertion	Aménagements Pépite. Projet économie sociale et solidaire,	75 000 €	15 000 €
Contrat de ville	Subvention due à la SAIEM pour les travaux du Relais Service Public (MSAP)	5 830 €	0 €
Compétitivité des entreprises	Aide à l'immobilier d'entreprise : avance Etude usine production d'hydrogène	865 000 €	100 000 €
Développement touristique	Etude et maîtrise d'œuvre Aire Camping-Car Saint André Soutien à l'hébergement touristique Mobilier chemin de randonnées	160 000 €	0 €
Enseignement supérieur	Equipement scientifique des laboratoires et subvention pour modernisation des équipements pédagogiques pour le plateau technique pharmaceutique.	55 000 €	0 €
Mission développement agricole	Etude de faisabilité d'un pôle agricole sur la ZAC de Cambolle (espace test agricole - espace bio)	10 000 €	0 €
Centre Bourg cœur d'Agglomération	Centre dentaire Notre Dame Etude mandat IFSI/parking . Frais d'étude usine de Navarre, aménagement du quartier de la gare, aménagement axe Chartraine/gare ey axe Joffre/Dupont de l'Eure.	2 409 830 €	150 177 €
Commande publique	Publicités marchés publics	45 000 €	17 000 €
Hippodrome	Rénovation de la structure des tribunes et gradins, Dalle de béton des box et divers travaux d'entretien	135 000 €	0 €
Petite enfance	Acquisitions diverses crèches	16 925 €	12 000 €
CRD	Remplacement de 1 pianos et acquisition d'1 Harpe ainsi que divers matériels pour la musique assistée par ordinateur	27 000 €	5 000 €
Musée des instruments à vent	Achat et restauration d'instruments Acquisition de mobilier spécifique et enrichissement de la documentation musée	21 250 €	5 000 €
Musée d'Evreux	Acquisitions d'œuvres d'art. Achat ouvrage pour la bibliothèque de conservation	57 300 €	22 500 €

Archives	Equipement des archives intermédiaires de l'Hôtel de l'agglomération en rayonnages mobiles.	18 400 €	6 800 €
Opération renouvellement urbain	Travaux d'aménagement PRU Nétreville, subvention Thermevra	2 127 500 €	974 897 €
Piscines	Travaux divers, acquisition de matériel	76 000 €	0 €
Prévention et sureté	Installation alarme dans divers sites et chateaux d'eau et déploiement des défibrillateurs automatisés externes (DAE)	60 000 €	
Aménagement	Travaux aménagement voie verte (cyclable et piétonne) Recette de subvention Travaux aire Gens du Voyage	350 000 €	502 400 €
Architecture	divers travaux sur les bâtiesnt EPN Recettes correspondant aux subventions liées aux travaux de la crèche de navarre	305 000 €	458 855 €
Commerce d'intérêt communautaire	Subvention d'investissement FISAC, travaux boutique éphémère.	95 000 €	20 000 €
Environnement	Etudes mares forestières et autres, travaux urgents ouvrages hydrauliques, programmes de restauration de mares	423 500 €	150 000 €
Paysages, nature et Espaces verts	Aménagements des espaces verts, Dérive d'Avion, fournitures et pose de mobiliers voie verte, remplacement clôtures, entretiens divers sites	190 000 €	
Fibre optique	Déploiement fibre optique	1 200 000 €	
Service urbanisme	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et cadastre, études diverses. Reprise des révisions OU modifications du PLU.	8 000 €	0 €
Service urbanisme	Subvention d'investissement versée au syndicat mixte EPN CCPC	3 000 €	

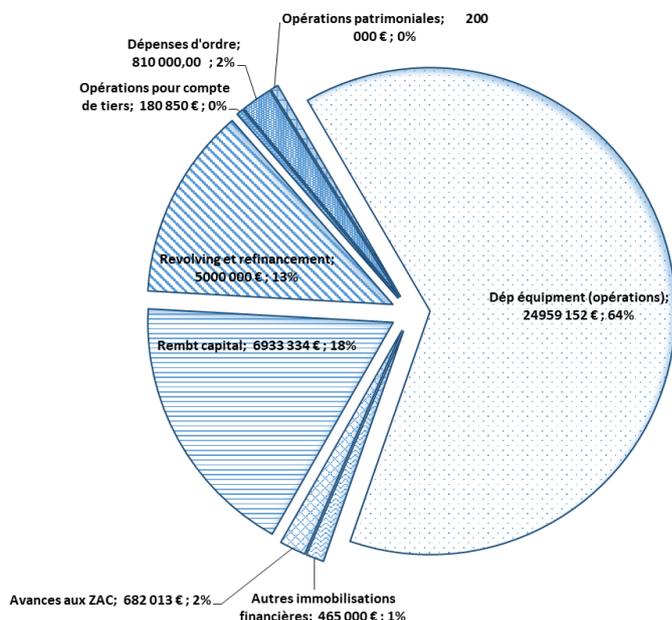
Etudes et projets		1 842 000 €	335 000 €
Action foncière	Pavillons LAFAYETTE Préemption d'un pavillon quartier gare Dépollution terrain état Rougemare Fond friche Navarre	1 545 000 €	335 000 €
Etudes et réseaux pluvial	Etude ruissellement hydrolique douce, études faisabilités pluviales Couture Boussey, Bretagnolles, Sacquenville, Gauciel, Allée Jean Restout	297 000 €	

Moyens des services		2 006 034 €	24 600 €
Administration générale	Acquisition de matériel pour le service reprographie, changement des stores et moteur volets roulants, installation de plaques de répartition pour installation nouvelle imprimante	11 290 €	0 €
Achats	Renouvellement mobilier administratif et électroménager pour le service petite enfance Achats de 50 distributeurs de gels hydro alcoolique et de 20 caméras thermiques à destination des communes membres	76 384 €	0 €
Communication	Renouvellement de matériels vieillissants	3 000 €	0 €
DSI	Suite à la crise et au déploiement du télétravail : ajout de licences bureautiques en nombre, acquisition de PC, installation visio en salle du conseil et salle de réunion. Développements sur les logiciels métiers, acquisition de certificats, mise en œuvre et évolution liées aux usages du numérique, projets de services, fibre optique	652 460 €	0 €
DRH	FIPHFP - Santé, investissement dans le cadre des aménagements de poste (12k€)	12 000 €	9 600 €
Bâtiments (infrastructures) / Energie	Gros entretien et mise aux normes des bâtiments, ateliers Travaux d'entretien et de rénovation des crèches, musée	935 900 €	0 €
Véhicules, engins et gros matériel	Normes ICPE (Déclaration en préfecture). Acquisition de nouveaux véhicules pour l'ensemble de EPN vu en fonction des besoins des services ainsi que le renouvellement du pool. Mises aux normes de l'atelier garage. Amélioration des pistes de lavage. Cession des véhicules	315 000 €	15 000 €

A ces éléments viennent s'ajouter :

En dépense :

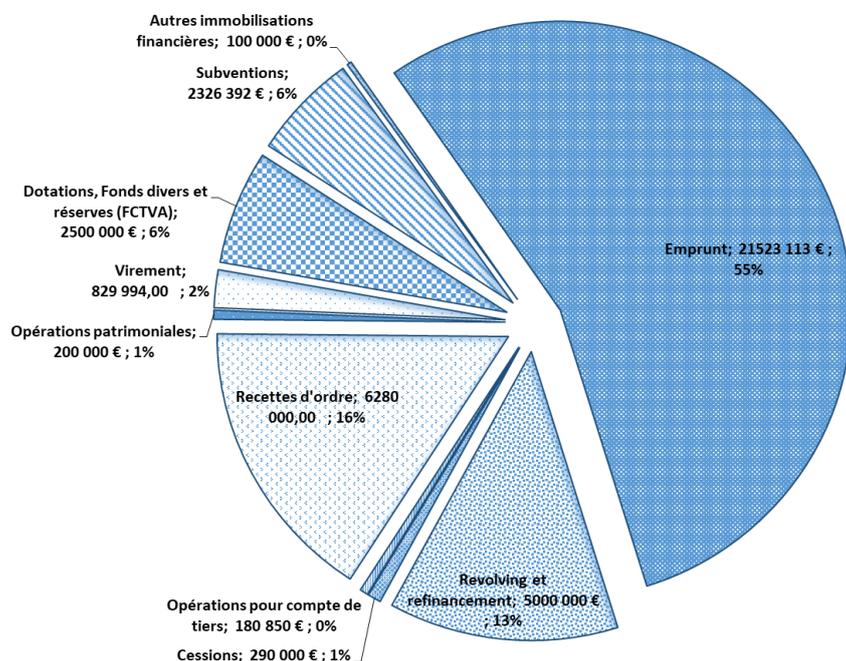
Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



- le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 6 933 334 € est en hausse de 2 163 k€ (4 770 000 € en 2019). Cette hausse est liée au cumul de plusieurs facteurs :
 - o la clôture du budget annexe de Cambolle a transféré une partie de l'encours de dette au budget principal. De plus, un des emprunts prévoyait la possibilité d'un remboursement in fine ; toutefois dans un souci de bonne gestion et afin de limiter un pic de remboursement dans plusieurs années il est préférable de lisser ce remboursement. A ce titre une inscription budgétaire est prévue.
 - o alors qu'en 2018 la mobilisation d'emprunt était extrêmement limitée, en 2019 plusieurs emprunts ont été mobilisés et le remboursement commence en 2020.
- une opération d'ordre (neutre sur l'équilibre budgétaire), qui consiste à amortir des subventions d'équipement dites « transférables ». L'opération consiste à constater une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement pour ordre. La recette de fonctionnement est intégralement affectée à l'autofinancement ce qui neutralise l'impact de l'opération. Le montant est de 210 000 €.
- 600 000 € ont été inscrits en dépenses d'ordre au titre des travaux en régie. Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que l'établissement public créé pour lui-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale. Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien. Les travaux en régie de 2019 étaient des travaux de réfection de voirie.

En recette :

Recettes réelles et d'ordre d'investissement



- le montant de FCTVA inscrit au BP est de 2 500 000 €.
- l'autofinancement brut est composé de la dotation aux amortissements nette des reprises de subventions d'équipement transférables auxquelles s'ajoute le virement complémentaire, soit un total de 6 299 994 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un montant d'emprunt de 21 523 113 € serait nécessaire, mais il sera moindre du fait de l'affectation du résultat 2019 qui sera inscrit en 2020.

Toutefois, l'objectif de stabilisation de la dette impose d'optimiser la capacité d'autofinancement. C'est pourquoi le résultat 2019 sera consacré pour l'essentiel à la diminution de l'emprunt d'équilibre.

2 Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif

Les budgets annexes de ces services publics à caractère industriel et commercial doivent s'équilibrer grâce à la rémunération du service (paiement par les usagers) et aux subventions externes propres à l'activité, principalement les aides de l'Agence de l'Eau.

Les deux équipements que sont le CTEU (centre de traitement des eaux usées) et l'UTEP (unité de traitement de l'eau potable) font l'objet d'un contrôle constant pour mesurer l'impact budgétaire de leur fonctionnement (énergie notamment).

Le programme d'investissement sur les réseaux (eau potable et assainissement collectif) ayant été redéfini pour l'adapter aux différentes contraintes techniques, administratives et financières, le suréquilibre des sections d'investissement a permis de décider de plusieurs baisses tarifaires du prix de l'eau sur la part abonnement et la part variable (- 5% sur la part variable dès 2015, -10 % pour l'abonnement en 2016, une **baisse de 3% de la part variable** pour les territoires présentant les tarifs les plus élevés à partir de 2020 : 37 communes ex-GEA et la commune de Muzy).

Ces budgets sont impactés par des travaux de dévoiement des réseaux, de réhabilitations (justifiés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement), de travaux d'opportunité (de réhabilitation des réseaux d'eau potable concomitamment à ceux d'assainissement collectif), d'extension des réseaux de desserte. Des travaux de réhabilitation ou de redimensionnement de postes de refoulement sont également à prendre en compte dans le cadre des extensions de réseaux d'assainissement collectif.

2.1 Service des eaux

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €):

Dépenses réelles d'investissement	4 497 567
Recettes réelles d'investissement	1 002 278
Besoin de financement	3 495 289
Remboursement capital	2 500 000
Total besoin de la section d'investissement	5 995 289

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	13 173 360
Dépenses réelles d'exploitation	10 128 719
Autofinancement brut	3 044 641
Nouveaux emprunts nécessaires	2 950 648

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	2 710 000
<i>Virement complémentaire</i>	334 641

2.1.1 Section d'exploitation

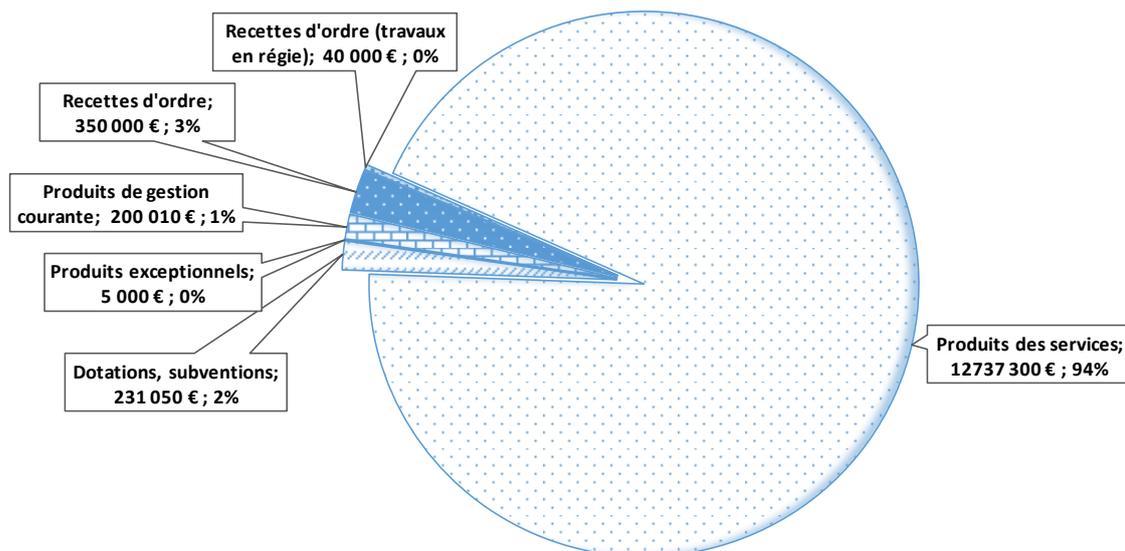
Elle s'équilibre à hauteur de 13 563 360 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 13 173 360 €.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 390 000 € :

- 40 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie,
- 350 000 € au titre des subventions transférables. S'agissant du budget annexe de l'eau, nous sommes en situation de prévoir la reprise de l'année 2020.

Recettes réelles et d'ordre d'exploitation



Les **produits des services (chapitre 70)** sont majoritairement constitués :

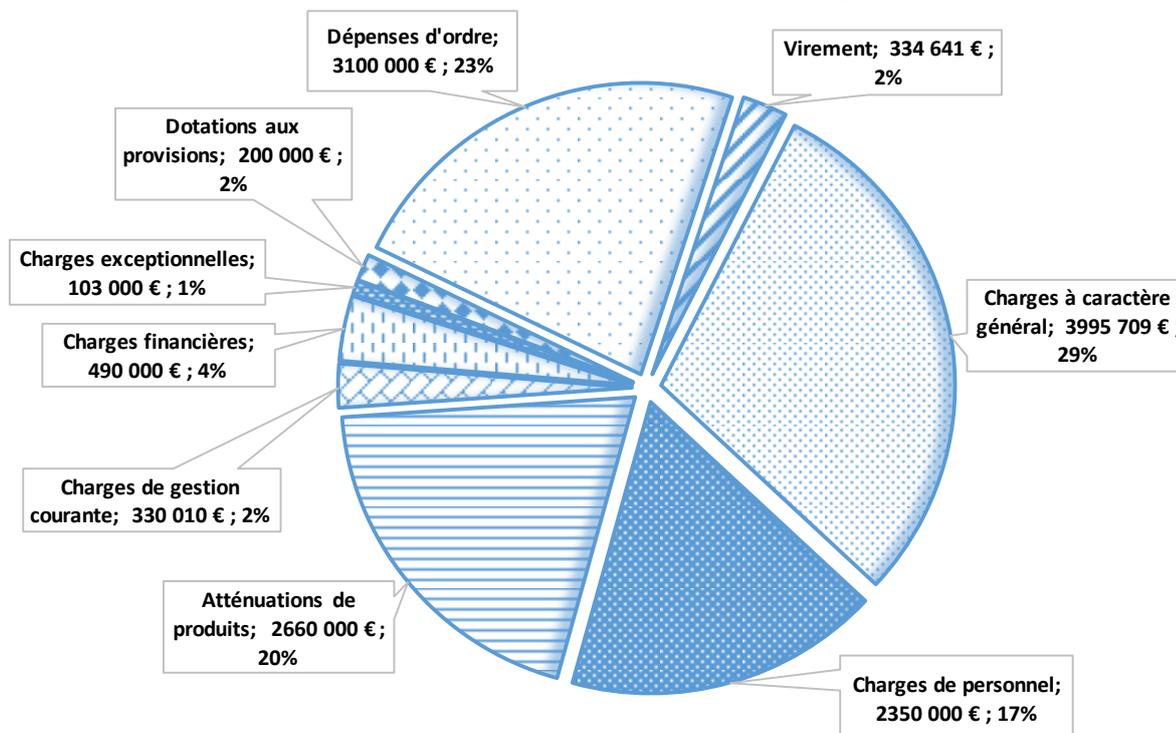
- de la vente d'eau aux abonnés pour 6,5 m€ soit 51% du poste,
- de la redevance pollution pour 1,9 m€ qui est reversée pour le même montant (une dépense est donc inscrite en section de fonctionnement pour le même montant).

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 10 128 719 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 3 434 641 € :

- 3 100 000 € ont été inscrits au titre des amortissements,
- 334 641 € au titre du virement à la section d'investissement.

Dépenses réelles et d'ordre d'exploitation



Les **charges à caractère générales (chapitre 011)** qui représentent 29% des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

- de la prestation d'externalisation de la facturation pour le budget eau et le budget assainissement (le budget assainissement rembourse sa quote-part au budget eau, à ce titre il existe donc une recette de fonctionnement en contrepartie), cette dépense représente 23% des charges à caractère générale soit 927 000 €.
- de la consommation électrique nécessaire à la production et à la distribution de l'eau potable : 538 0000 €
- de la redevance versée aux agences de l'eau estimée à 410 k€
- des dépenses liées au marché d'exploitation du secteur sud : 315 k€
- l'achat d'eau en gros auprès d'autres collectivités
- la fourniture des matériaux pour les travaux et fournitures diverses nécessaires à l'exploitation (notamment remblais et matériaux)

Les **atténuations de produits (chapitre 014)** qui représentent 20% des dépenses d'exploitation correspondent à la redevance pollution à hauteur de 1 960 000 €, et à la redevance agence de l'eau pour la modernisation des réseaux à hauteur de 700 000 €.

2.1.2 La section d'investissement

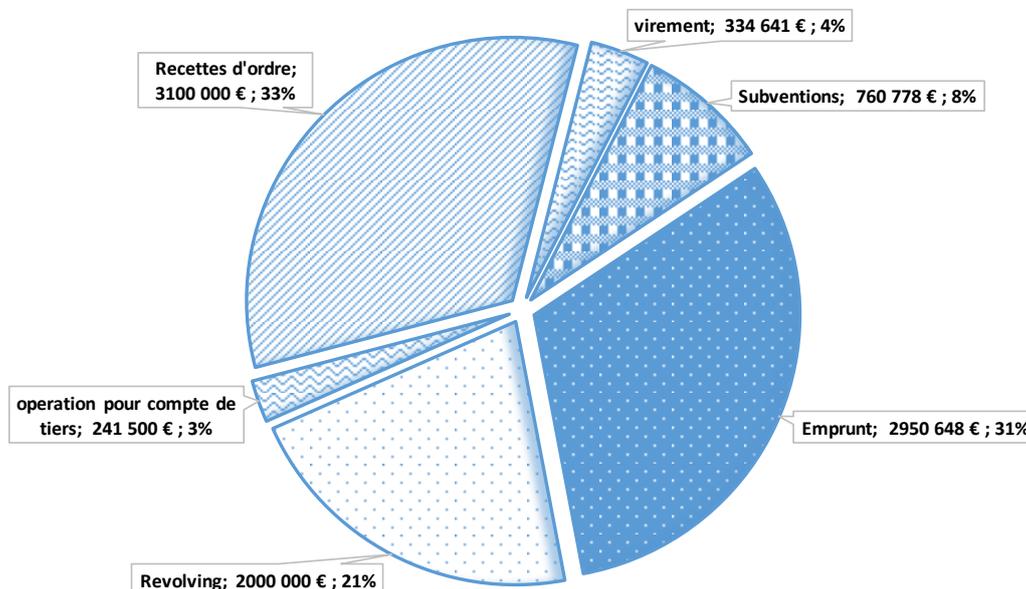
Elle s'équilibre à hauteur de 9 387 567 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 952 926 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 3 434 641 € :

- 3 100 000 € ont été inscrits au titre des amortissements,
- 334 641 € au titre du virement à la section d'investissement.

Recettes réelles et d'ordre d'investissement

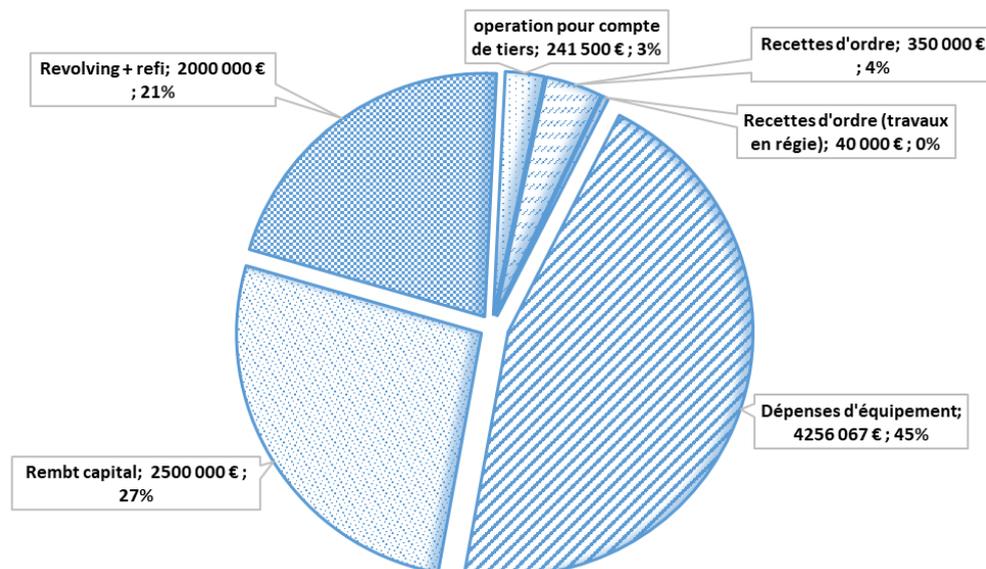


Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8 997 567 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 390 000 € :

- 40 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie,
- 350 000 € au titre des subventions transférables.

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 4 256 067 €. Elles concernent principalement :

- Travaux de réhabilitation des réseaux, pour 2 280 657 €,
- Travaux de renouvellement de canalisation pour 250 000€,
- des frais de maîtrise d'œuvre pour 350 310€ (captages d'Arnières/Iton = 120 000 €, Travaux sur réseaux EAP = 128 000€, et divers études = 102 310 €)
- Acquisition de terrain sur l'opération Captage d'Arnières/Iton pour 30 000€
- Renouvellement d'équipements d'exploitation pour 195 000 €.
- 70 000 d'achat de véhicules neufs dans le cadre du programme de renouvellement du parc dont 1 petit utilitaire et 1 mini pelle.
- Achat de 10 000 compteurs pour le remplacement de 2/3 du parc par Eau de Normandie pour 1 070 500€ (640 000 € pour l'achat CR et 430 500 € pour l'installation)
- Travaux pour le compte de tiers : travaux de dévoiement AEP Saint Sébastien pour 211 500 € et travaux d'installation de Point d'Eau Incendie (PEI) en régie sur le territoire ex GEA pour 30 000 €.

Le remboursement du capital de la dette est de **2 500 000 €**.

Des subventions d'investissement sont attendues à hauteur de 760 778 € dont 464 090 € de subvention d'équipement à percevoir en application des conventions passées avec l'Agence de l'eau, 272 625€ de subvention concernant la déviation Sud-Ouest Saint Sébastien et 24 063 € avec le Conseil départemental.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 2 950 648 €.

2.2 Service assainissement

A compter du 01.01.2019, le budget d'Assainissement des 2 territoires ex CCPN et ex GEA ont été fusionnés en un budget unique. Il s'agit donc du second exercice avec un budget unique.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	4 600 296
Recettes réelles d'investissement	2 425 871
Besoin de financement	2 174 425
Remboursement capital	2 950 000
Total besoin de la section d'investissement	5 124 425

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	10 483 216
Dépenses réelles d'exploitation	6 985 928
Autofinancement brut	3 497 288
Nouveaux emprunts nécessaires	1 627 137

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	3 160 000
<i>Virement complémentaire</i>	337 288

2.2.1 Section d'exploitation

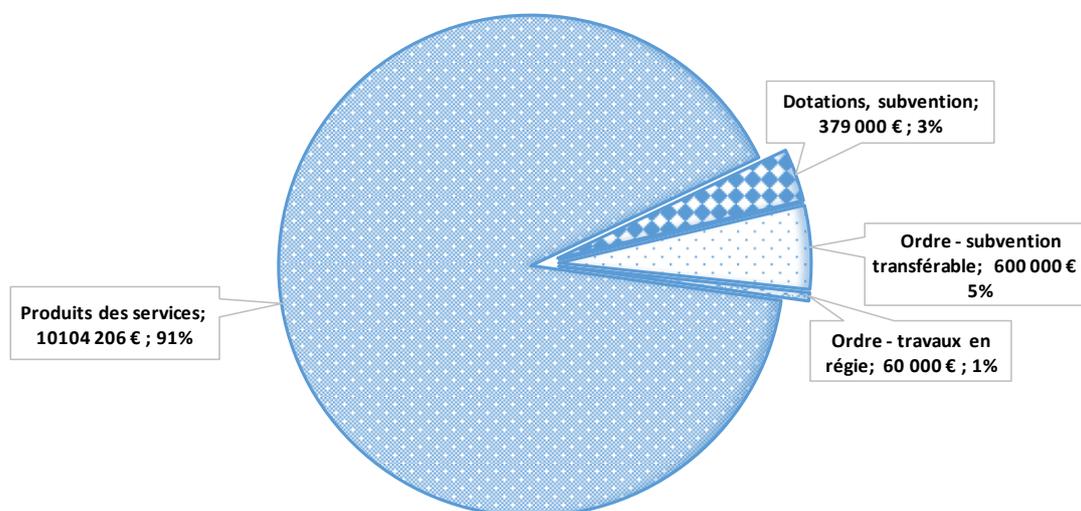
La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 11 143 216 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 10 483 216 €.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 660 000 € :

60 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie et 600 000 € au titre des subventions transférables. S'agissant du budget annexe assainissement, des subventions transférables ont été constatées depuis l'ouverture du budget en 2000. Nous sommes en situation de prévoir la reprise de l'année 2020.

Recettes réelles et d'ordre d'exploitation



Les **produits des services (chapitre 70)** sont majoritairement constitués :

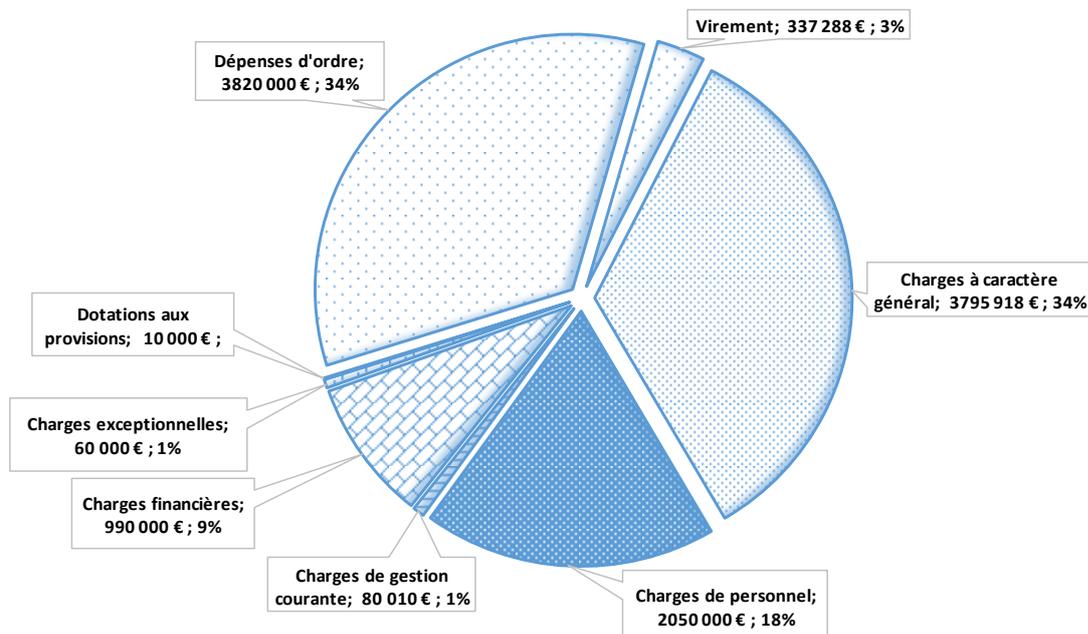
- de la redevance assainissement (9.3 m€ soit 92% du poste),
- de recettes liées aux branchements assainissement pour le compte des tiers,
- des interventions facturées pour débouchages, nettoyages réseaux, pompages de bacs à graisse chez les particuliers, établissements industriels et commerciaux.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 6 985 928 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 4 157 288 € :

3 820 000 € ont été inscrits au titre des amortissements et 337 288 € au titre du virement à la section d'investissement.

Dépenses réelles et d'ordre d'exploitation



Les **charges à caractère générales (chapitre 011)** qui représentent 34% des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

- de l'achat d'électricité, de gaz, d'eau potable pour les services de traitement des eaux usées, et les pompes de relevage (total de 1 013 k€),
- des dépenses de sous-traitance et notamment les contrats de prestations d'exploitation du système d'assainissement des différentes communes du territoire (650 k€), la destruction des refus de dégrillage, le remplacement du charbon actif, le transport et l'épandage des boues, le suivi agronomique des boues (153 k€)
- le remboursement au budget eau potable de la quote-part assainissement relative à l'externalisation de la facturation (260 k€),
- des dépenses de maintenance, entretien et réparation sur les différentes installations (421 k€),
- des produits de traitement et fournitures diverses (275 k€)...

2.2.2 La section d'investissement

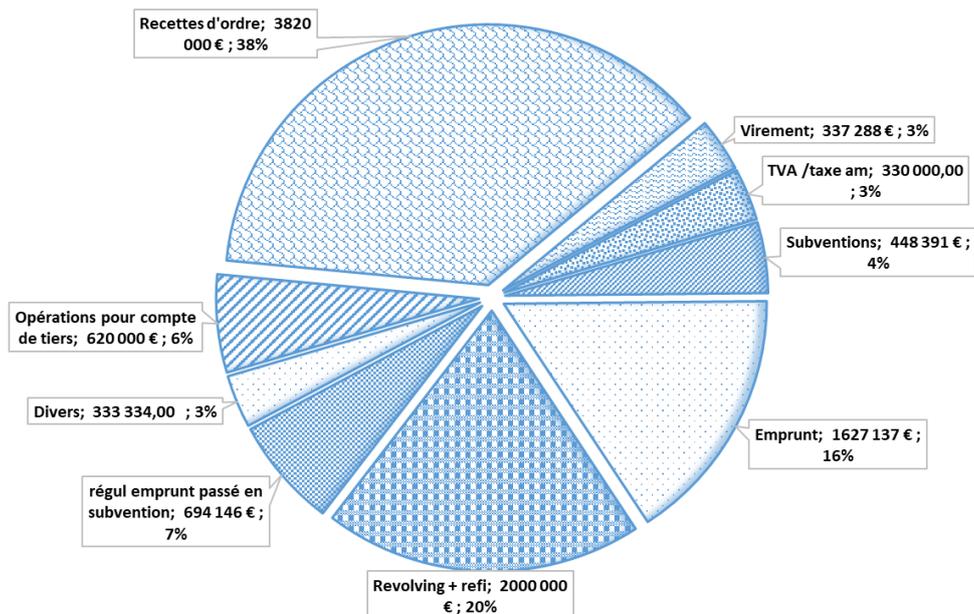
Elle s'équilibre à hauteur de 10 210 296 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6 053 008 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 4 157 288 €.

- 820 000 € ont été inscrits au titre des amortissements,
- 337 288 € au titre du virement à la section d'investissement.

Recettes réelles et d'ordre d'investissement

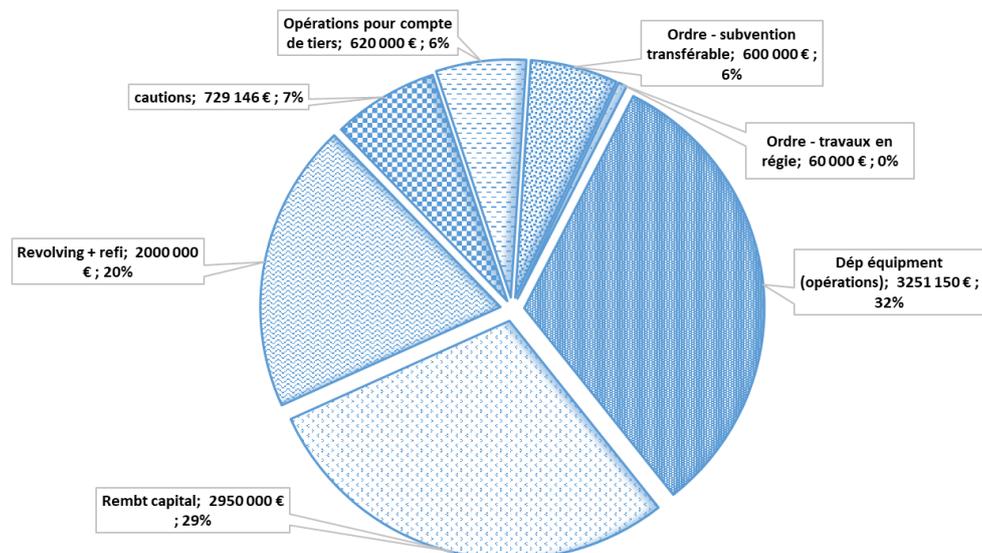


Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 550 296 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 660 000 € :

- 60 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie
- 600 000 € au titre des subventions transférables.

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à **3 251 150 €**. Elles concernent principalement :

- les travaux de réhabilitation des réseaux à hauteur de 999 000 €,
- les travaux d'extension de réseaux à hauteur de 170 000 €,
- les travaux de démolitions de la STEP du Boulay Morin pour 68 000€,
- les frais de maîtrise d'œuvre pour 815 700 € (réhabilitation réseaux = 120 000 € ; Extension de la zone de collecte = 33 700 €, Captages d'Arnières /Iton = 120 000 €, Extension de la zone de collecte du territoire de l'ancien SYAC =15 000 € ; Assainissement Garennes = 15 000€ ; diverses études = 512 000 €,
- les équipements spécifiques d'exploitation et matériels industriels pour 866 300 €,

- l'acquisition camion hydro cureur adapté au nettoyage des avaloirs et grilles d'eau pluviales pour 305 000€
- les travaux pour compte de tiers : 620 000€ pour déviation Sud-Ouest

Le remboursement du capital de la dette est de 2 950 000 €. Il est couvert à hauteur de 333 334 € par le budget principal (inscription d'une recette à due concurrence), conformément à la décision prise de faire profiter le budget principal d'une tranche d'emprunt de 10 M€ souscrite initialement, à des conditions avantageuses, pour le budget assainissement. La dotation aux amortissements couvre le reste du remboursement en capital, assurant ainsi l'équilibre réel du budget.

Des subventions d'équipement de 448 391 € sont prévues, au titre des conventions avec l'Agence de l'Eau (430 524 €), le Conseil départemental (17 867 €).

Le FCTVA est estimé à 330 000 € et participe à l'équilibre également.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 1 627 137 €.

3 Budget annexe du SPANC – service public d'assainissement non collectif

Comme pour l'eau et l'assainissement, il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial dont le budget doit s'équilibrer par les redevances perçues pour les prestations de contrôle et de travaux rendues aux usagers.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	16 000 €
Recettes réelles d'investissement	9 000 €
Besoin de financement	7 000 €
Remboursement capital	- €
Total besoin de la section d'investissement	7 000 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	393 164 €
Dépenses réelles d'exploitation	332 933 €
Autofinancement brut	60 231 €
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	4 000 €
<i>Virement complémentaire</i>	56 231 €

3.1 La section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 393 164 €.

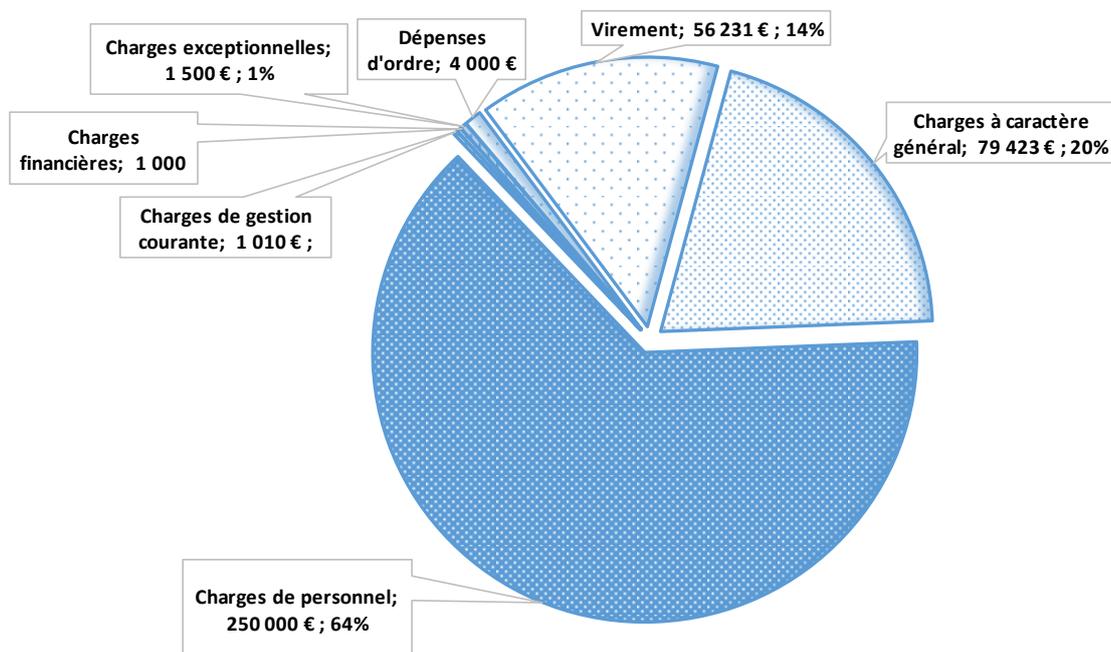
Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 393 164 €. Elles sont composées d'environ 13 000 redevances annuelles pour 298 k€, de ventes pour 49 k€, de contrôles de conception pour 9 k€ de vidanges pour 34 k€, de contrôles de réalisation pour 9 k€.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 332 933 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 60 231 € :

4 000 € ont été inscrits au titre des amortissements et 56 231 € au titre du virement à la section d'investissement.

Dépenses réelles et d'ordre d'exploitation



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** sont composées notamment :

- de frais de sous-traitance afin de réaliser des vidanges de fosses au profit du service entretien des réseaux (22,5 k€) ; des dépotages et retraitements au profit du CTEU (11 k€),
- de frais d'études et prestation pour 20 k€.

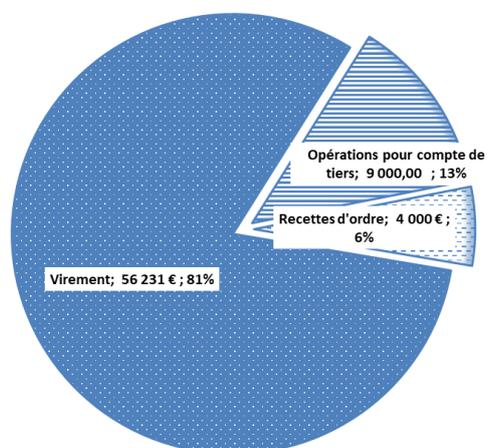
3.2 La section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux opérations pour compte tiers pour 9 000€.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 60 231 € :

4 000 € ont été inscrits au titre des amortissements et 56 231 € au titre du virement à la section d'investissement.

Recettes réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 000€ et correspondent aux dépenses d'équipement : licence Poseis (2 000€), licence Autocad (4 000€) et acquisition de tablettes, ainsi que 9 000€ pour des opérations pour comptes de tiers.

4 Budget annexe de la pépinière scientifique :

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	61 000 €
Recettes réelles d'investissement	- €
Besoin de financement	61 000 €
Remboursement capital	200 000 €
Total besoin de la section d'investissement	261 000 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	333 481 €
Dépenses réelles de fonctionnement	185 600 €
Autofinancement brut	147 881 €
Nouveaux emprunts nécessaires	113 119 €
<u>Décomposition de l'autofinancement</u>	
<i>Dotation nette aux amortissements</i>	<i>147 881 €</i>
<i>Virement complémentaire</i>	

Le budget annexe de la bio-pépinière est un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les loyers. Il peut néanmoins bénéficier (s'agissant d'une aide au développement économique) d'une subvention d'équilibre du budget principal.

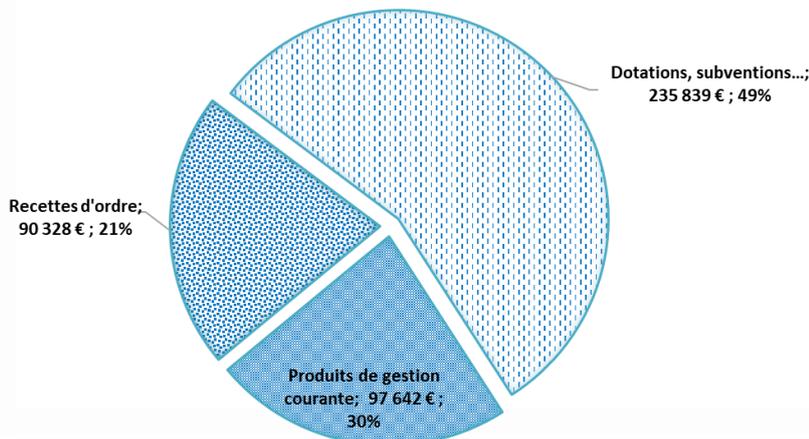
4.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 423 809 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 333 481 €.

Les produits de gestion courantes sont les loyers et les charges reçus, estimés à à 97 642 €. Ils baissent en raison du gel des loyers pendant 2 mois au moment de la crise sanitaire.

Recettes réelles et d'ordre de fonctionnement



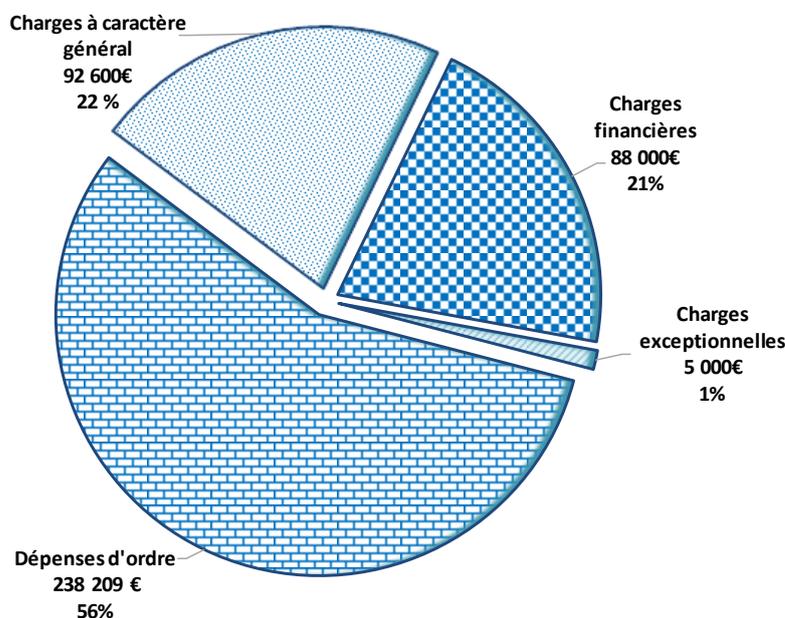
Pour 2020, les dépenses courantes de fonctionnement du bâtiment (énergie, maintenance, etc.) sont estimées à 92 600 €, en baisse de 15 % par rapport au BP 2019.

Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 88 000 €, en baisse de 10 %.

Les dotations aux amortissements du bâtiment (238 209 €) ont pour contrepartie les subventions transférables pour 90 328 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces opérations, le total des dépenses de fonctionnement s'élève donc à 423 809 €.

Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement



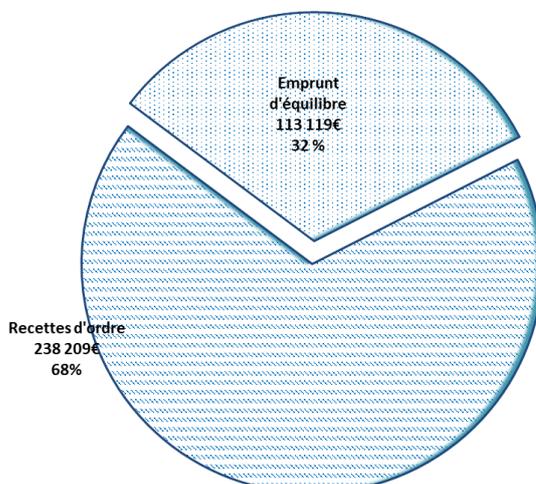
La différence, soit 235 839 € doit être couverte par la participation du budget principal.

4.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 351 328 €, représentant le remboursement du capital de la dette (200 000 €), et pour 61 000€ le montant des dépenses d'équipement et l'amortissement des subventions d'équipement, dépense d'ordre évoquée ci-dessus pour 90 328 €.

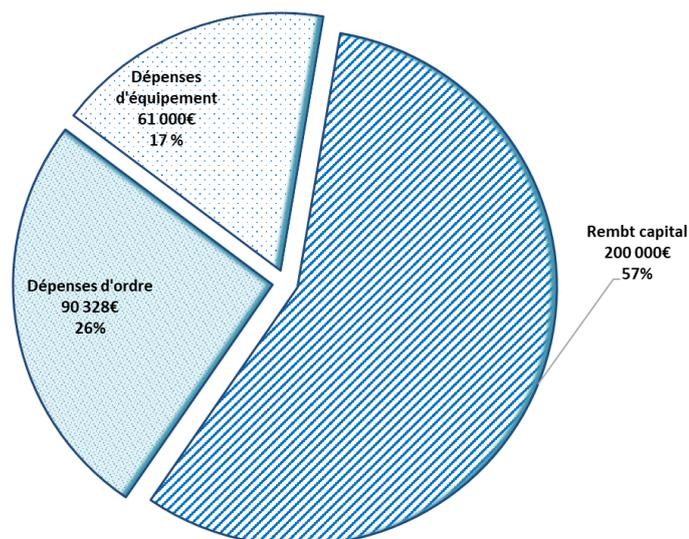
Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements (238 209 €).

Recettes réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 261 000 €.

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses d'équipement prévues concernent notamment des travaux de couverture, le remplacement de volets roulants, des travaux relatifs au chauffage et à la climatisation...

5 Budget annexe mobilités

Le budget annexe des Mobilités est également un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les recettes du versement transport, les subventions perçues de tiers au titre de l'activité, et une subvention d'équilibre du budget principal, en compensation de politiques tarifaires notamment.

L'ex-GEA était précédemment autorité organisatrice de la mobilité sur un ressort territorial coïncidant avec son périmètre. Ce ressort territorial s'est trouvé étendu au périmètre des 74 communes d'EPN depuis le 1^{er} janvier 2018.

EPN applique la convention conclue par l'ex GEA avec le Département de l'Eure relative à l'exercice de la compétence transports scolaires.

La convention a pour objet :

- de fixer les conditions du transfert de charges consécutif au transfert de compétence en matière de transports scolaires à l'intérieur du ressort territorial de l'ex-GEA ;
- fixer les modalités d'organisation du transport scolaire.

La convention fixe un principe de neutralité financière, à l'exception des versements dus par le Département pour les 3 SIVOS inclus dans le ressort territorial de l'ex-GEA et pour lesquels EPN reprend l'exécution des contrats de transport existants.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	4 373 650 €
Recettes réelles d'investissement	451 150 €
Besoin de financement	3 922 500 €
Remboursement capital	581 080 €
Total besoin de la section d'investissement	4 503 580 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	15 298 524 €
Dépenses réelles d'exploitation	13 800 199 €
Autofinancement brut	1 498 325 €
Nouveaux emprunts nécessaires	3 005 255 €

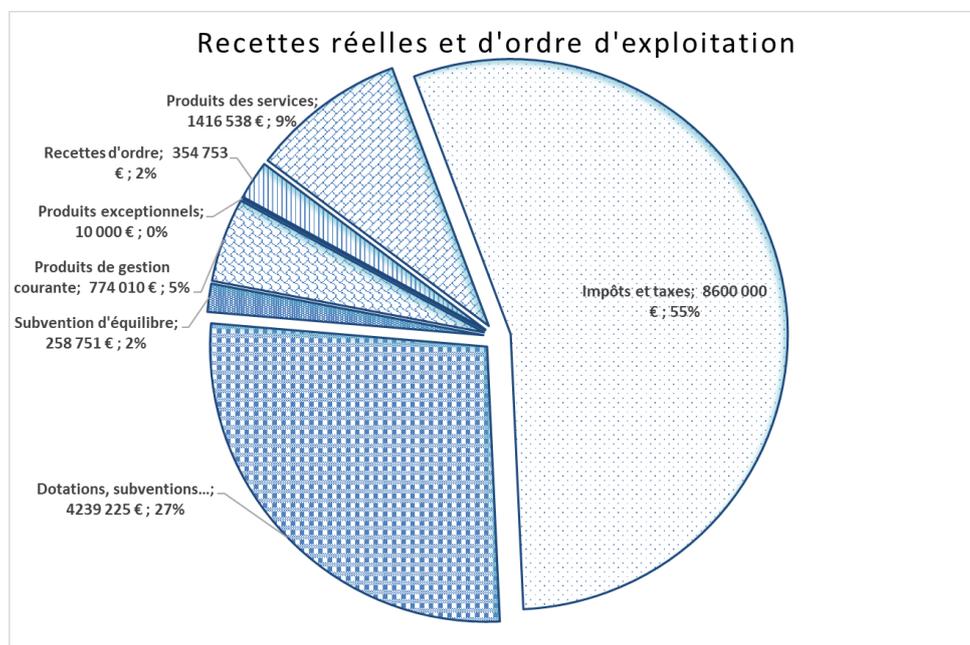
Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotations nettes aux amortissements</i>	1 498 325 €
<i>Virement complémentaire</i>	- €

5.1 Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 15 653 277 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 15 298 524 €.



En recettes **d'impôts et taxes (chapitre 73)**, le versement transport est estimé à 8 600 000 €. Celui-ci est assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés ETP. Le versement transport a été ré institué par délibération du 11 avril 2017 sur le territoire d'EPN au taux de 0,90 %, assorti d'un mécanisme de lissage pour les communes de l'ex-CCPN (progressivité des taux passant de 0,15 % au 1er juillet 2017 à 0.90 % au 1er janvier 2022).

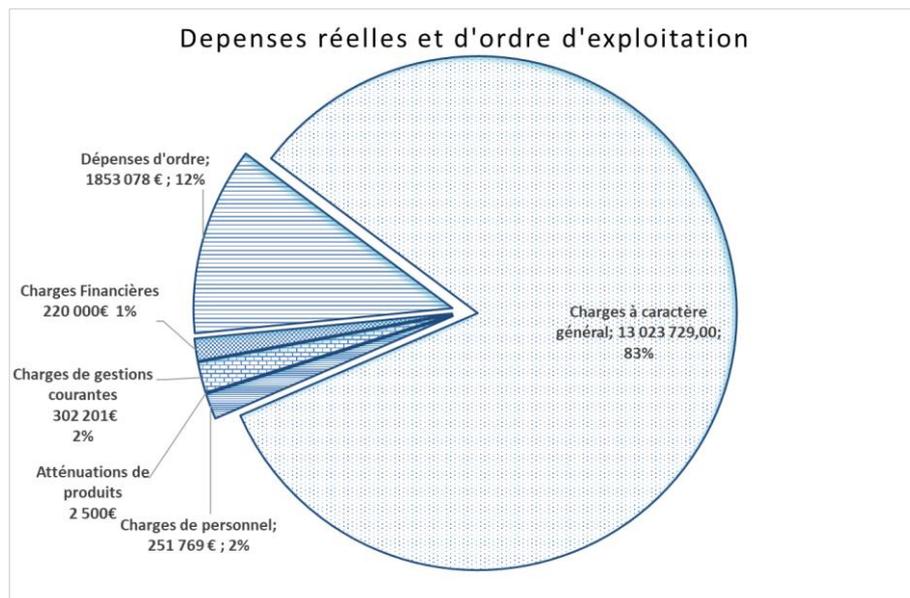
Cette somme intègre par ailleurs les recettes liées à la compensation par l'Etat sur le versement transport.

Les **dotations et subventions (chapitre 74)**, comprennent majoritairement :

- la participation de la Région versée au titre de l'exercice de la compétence transport scolaire (4.05 m€ soit 95,5% du poste),
- une participation du département visant à compenser les services mis en place dans le cadre de la fermeture du collège Pablo Néruda (manque à gagner pour epn sur la redevance versée par Trans urbain),
- une participation des communes extérieures à EPN et adhérentes au SITS du Plateau (Bernienville, Bérengenville, Quittebeuf, Bacquepuis) au titre de l'exercice de la compétence transport scolaire.

Les **produits des services (chapitre 70)** sont essentiellement constitués des recettes Trans Urbain des usagers.

Les **produits de gestion courante (chapitre 75)** correspondent à la redevance d'usage versée par Transurbain à EPN en application du contrat OSP pour la mise à disposition des véhicules nécessaires à l'exploitation du service.



Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 13 800 199 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 1 853 078 € au titre des amortissements.

Les **charges à caractère générales (chapitre 011)** qui représentent 94,37% des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

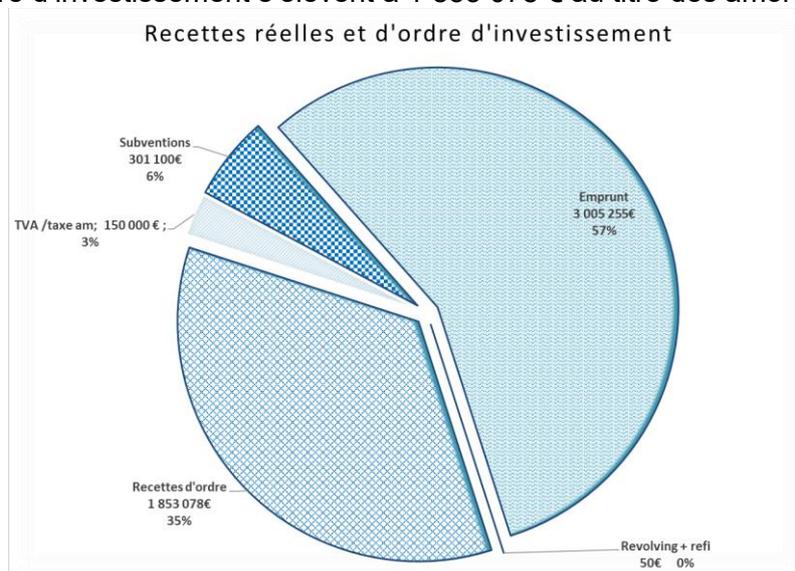
- des sommes versées à Trans Urbain dans le cadre du contrat OSP pour 9 546 K€ (soit 72,4% du poste),
- des marchés et contrats de prestation souscrits dans le cadre de l'exercice de la compétence transport scolaire : 3 243 K€ (soit 24,9% du poste).

5.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 5 309 483 €.

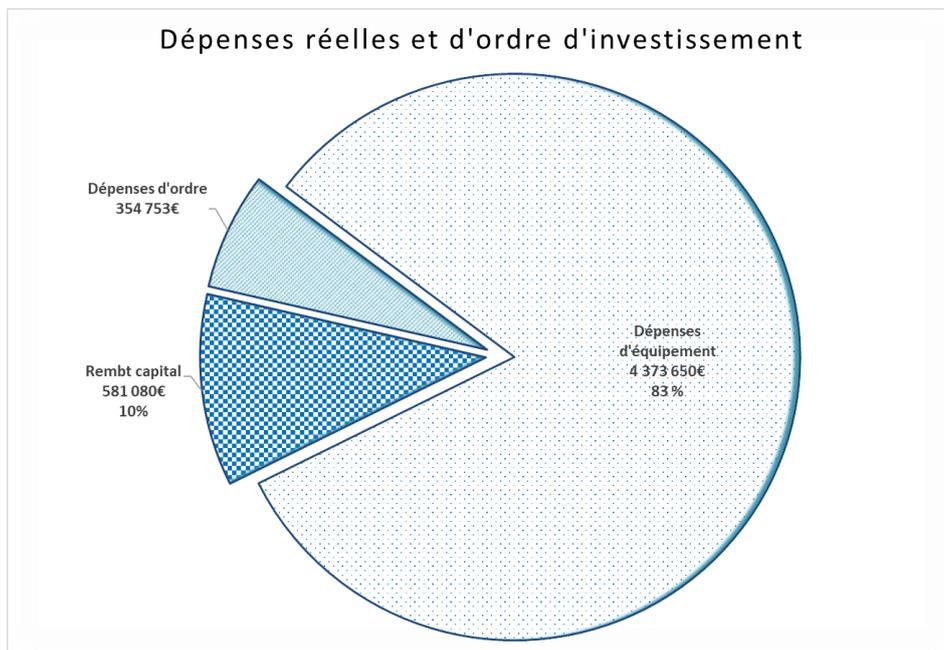
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 456 405 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 1 853 078 € au titre des amortissements.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 954 730 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 354 753 € inscrits au titre des subventions transférables pour l'exercice 2020.



Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4 373 650 €. Elles concernent principalement :

L'acquisition de 4 bus standard pour un montant total de 1 400 000 € HT et de 2 véhicules destinés aux personnes à mobilité réduite pour un total de 100 000 €.

Des installations pour un montant total de 2 317 900 € et notamment

Investissement pour le réseau *Transurbain* :

Système de régulation de feux pour autobus interurbains :	58 000 €
Aménagement en accessibilité des quais bus :	600 000 €
Travaux de marquage au sol sur le réseau :	10 000 €

Investissement relatifs au « plan vélo » :

Acquisitions de vélos sur 2020 :	200 000 €
Travaux pour 14 kms d'itinéraires cyclables supplémentaires :	819 000 €
Aménagement de stationnement de vélos :	120 000 €

Le budget mobilités va également faire l'acquisition de trottinettes électriques pour 30 000€.

Le remboursement du capital de la dette est de 581 080 €.

En recettes, une subvention d'équipement de la Région (301 100 €) est prévue, au titre du Transport Collectif en Site Propre (TCSP). La récupération de TVA via le mécanisme de FCTVA génère une recette réelle de 150 000 € (le FCTVA concerne exclusivement la compétence transport scolaire).

6 Budget annexe Economie

Ce budget annexe ne regroupe pas l'ensemble des actions menées par EPN sur la compétence économie. Il ne concerne que la ZA de la Croix Prunelle.

L'équilibre général du budget se présente ainsi :

Dépenses réelles d'investissement	- €
Recettes réelles d'investissement	- €
Besoin de financement	- €
Remboursement capital	61 000 €
Total besoin de la section d'investissement	61 000 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	88 600 €
Dépenses réelles d'exploitation	12 150 €
Autofinancement brut	76 450 €
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

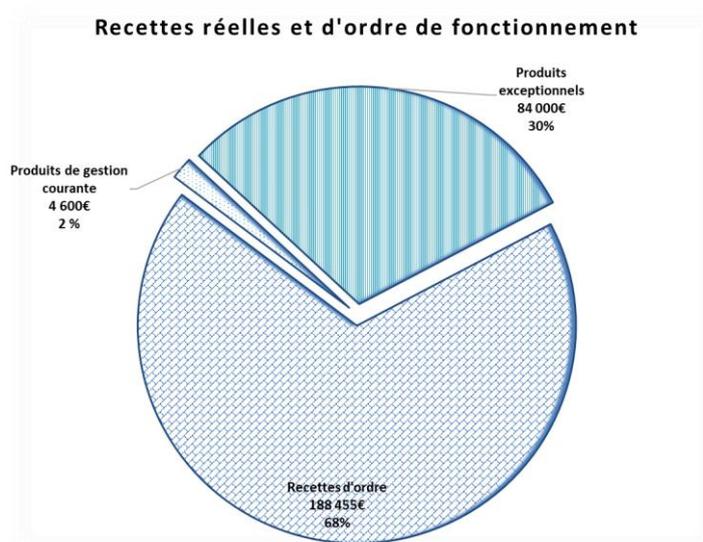
Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	-	97 402 €
<i>Virement complémentaire</i>		173 852 €

6.1.1 Section d'exploitation

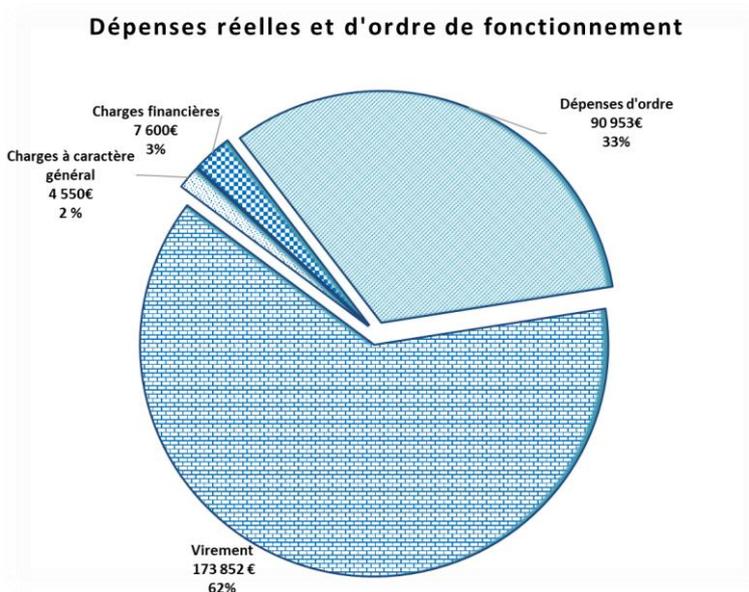
La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 276 955 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 4 600 € et 84 000€ de recette exceptionnelle au titre d'une cession d'un bâtiment.



Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 12 150 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 264 805 € et correspondent pour 90 953€ au titre des amortissements et pour 173 852€ au virement à la section d'investissement.

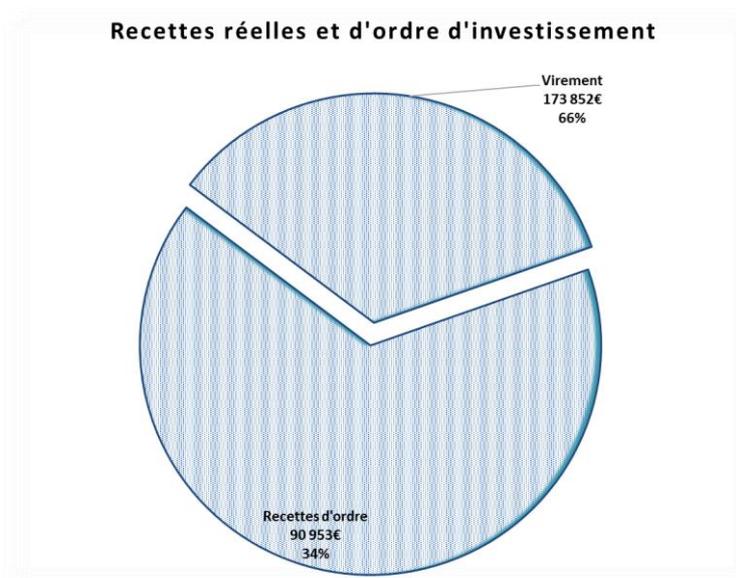


6.1.2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 249 355 €.

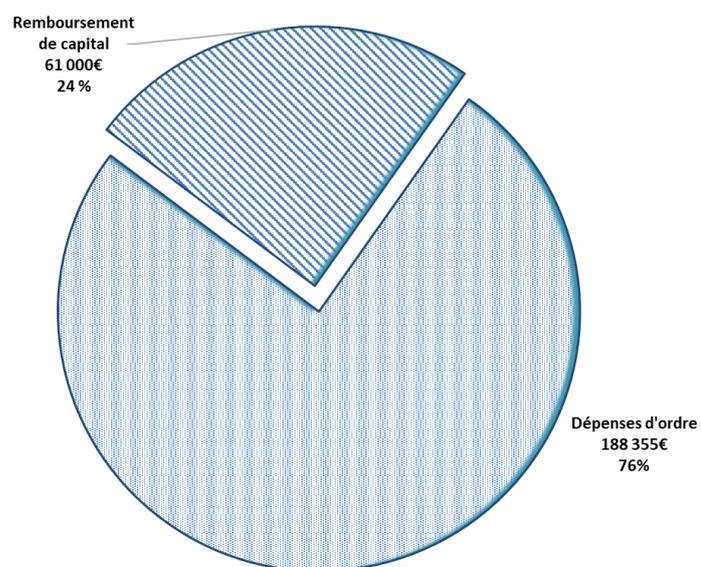
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 0 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 180 805 € et correspondent pour 90 953€ au titre des amortissements et pour 173 852€ au virement de la section de fonctionnement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 61 000 €.

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



7 Les autres budgets annexes (zones d'activités et d'habitat)

Ces budgets sont au nombre de 11, répartis comme suit :

Montants des budgets en €	Fonctionnement	Investissement
Zones d'activités HTVA	2 573 120 €	1 328 803 €
ZAC DU LONG BUISSON 1	801 800 €	202 563 €
ZAC DU LONG BUISSON 2	1 083 173 €	559 390 €
ZAC DU LONG BUISSON 3	145 001 €	145 001 €
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	573 €	203 €
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	427 896 €	411 795 €
ZA GAUVILLE PARVILLE	4 040 €	3 000 €
ZA DE MISEREY	2 000 €	2 000 €
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	107 719 €	4 351 €
ZAC DES VIGNES-DROISY	918 €	500 €
Zones d'habitat HTVA	173 890 €	351 870 €
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	172 200 €	351 200 €
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	1 690 €	670 €
Total budgets Zones	2 747 010 €	1 680 673 €

Les budgets annexes des zones retracent l'intégralité des dépenses et recettes de chaque opération d'aménagement. Le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison avec leur prix de vente, le gain ou la perte réalisée sont déterminés à l'issue de l'opération quelle qu'en soit la durée. Les BP des différentes zones sont construits de façon à respecter la méthode comptable dite de « l'inventaire intermittent ».

Les dépenses sont comptabilisées lors de leur réalisation à la section de fonctionnement. La méthode comptable dite de l'inventaire intermittent consiste, à chaque fin d'exercice, à déstocker les dépenses réalisées et à les restocker. Le compte de stocks augmente ainsi d'année en année au fur et à mesure que les acquisitions, études et travaux valorisent le patrimoine de la zone.

De même les recettes de cessions intervenues en cours d'opération sont virtuellement « stockées », via la constitution d'une provision, afin de conserver la trace de l'intégralité des dépenses et recettes. Cette méthode explique la prévision d'opérations d'ordre qui impliquent des volumes budgétaires importants mais aucun flux financier réel.

Les services s'approprient de nouveaux outils d'analyse et de gestion pluriannuelle afin d'accorder la stratégie financière avec les enjeux économiques des actions de développement de l'EPN s'appuyant sur les réserves foncières et les dynamiques de zones.

En termes d'activité réelle, les principales actions prévues au BP 2020 sont les suivantes :

7.1 Principales recettes foncières attendues

Zac du Long Buisson 1	670 000 €
Zac du Long Buisson 2	665 225 €
Zac Marcilly	45 000 €

7.2 Principales actions

7.2.1 Acquisitions foncières

Aucune opportunité d'acquisition de terrains à aménager est envisagée pour l'année 2020.

7.2.2 Autres actions

Des enveloppes sont ouvertes pour la réalisation

Budget	Montant	Commentaire
ZAC du Long Buisson 1	40 000 €	<ul style="list-style-type: none">- Travaux complémentaires de voirie, et aménagement plateforme- Consultation géomètre en cas de vente de terrains et délimitation voirie mission géotechnique.
ZAC du Long Buisson 3	137 000 €	<ul style="list-style-type: none">- MOE Bretelle d'accès, compléments d'études préalables, frais de procédure,- Consultation aménageur,- Rémunération concession aménageur.
ZA des Surettes	400 000 €	<ul style="list-style-type: none">- Participation fond friches Saminox,- Honoraires MOE et CSPS travaux VRD- Travaux VRD
ZAC du Vallon Fleuri	70 000 €	<ul style="list-style-type: none">- Travaux géomètre avant vente- Mission géotechnique- Travaux nivellement Remblais
ZA de l'arbre Saint Germain - Marcilly	2 000 €	<ul style="list-style-type: none">- Provision intervention d'un géomètre

8 Conclusion

Le budget d'EPN illustre à la fois la solidité de l'établissement public et son ambition forte pour le territoire. Cette solidité et cette ambition s'illustrent par la maîtrise résolue des dépenses de charges courantes conjuguée au développement d'actions ciblées vers les entreprises et vers l'emploi, mais aussi vers les communes membres, ainsi que vers les grands investissements structurants portés notamment par le nouveau contrat de territoire.

Cependant la crise sanitaire liée au COVID-19 a fragilisé l'équilibre financier. Au 2 juin 2020, l'impact du COVID a été évalué à quasiment 1,8 M€ en tenant compte des dépenses supplémentaires (masques, gants...), des pertes de recettes mais également des économies réalisées par les services. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement des budgets consolidés progressent sensiblement plus vite que les recettes réelles de fonctionnement. L'impact du COVID-19 sera également très fort sur le budget 2021 avec des pertes considérables sur la fiscalité notamment la CVAE qui sont à ce jour difficile à évaluer.

Les travaux préparatoires à l'adoption de ce budget ont bénéficié de l'optimisation de la gestion induite par la mutualisation des services ressources avec la ville centre. Ces améliorations systémiques s'accompagnent d'un effort renouvelé de rationalisation budgétaire et de recherche d'économies de fonctionnement, y compris en matière de ressources humaines, dans un contexte de diminution régulière des dotations de l'Etat et de crise sanitaire liée au COVID-19.

Dotée d'un périmètre plus large (74 communes), plus cohérent dans le contenu des matières qu'il est amené à gérer comme dans son envergure, fort d'une capacité d'agir supérieure, EPN est à même de maintenir le niveau de service et d'équipement offert à ses habitants et à ses communes membres.

GLOSSAIRE

CAF	Capacité d'autofinancement
CAF brute	= Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
CAF nette	= CAF brute – remboursement de l'annuité de dette en capital <i>NB: les intérêts font partie des dépenses réelles de fonctionnement</i>

	Recettes fiscales
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe sur le foncier bâti
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TH	Taxe d'habitation

	Dotations de l'Etat
DGF	Dotation globale de fonctionnement <i>Constituée de deux parts:</i> <ul style="list-style-type: none"> - La dotation de compensation (ex « part salaires » de la taxe professionnelle) - La dotation d'intercommunalité

	Compensations de la réforme de la taxe professionnelle
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (dotation de l'Etat)
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources (fonds de compensation « horizontal », alimenté par les collectivités « gagnantes » de la réforme)

	Péréquation
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales